



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 20 mai 2026** à 20 h 30 à la Maison Intercommunale de l'Environnement.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Laurence BEUGRAS**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Laurent MACON - Anne-Sixtine de SAINT-GEORGE - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Marie DELAHAYE - Xavier FRANCO - Omar KLAÏ - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Bruno THUET (à Agnès BÉRAL) - Olivier CAPEL (à Xavier FRANCO) - Anne JUSTIN (à Lionel CATRAIN) - Erwan LE SAUX (à Marie DELAHAYE)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

• FINANCES	3
1. AIDES INDIRECTES AUX ASSOCIATIONS.....	3
2. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	6
3. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	16
4. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	20
5. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	21
6. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	22
7. MARCHÉ FORAIN	23
8. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	27
9. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)	30
10. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)	32
11. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)	33
• ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	34
12. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DANS LE CADRE DES GROUPEMENTS DE COMMANDE.....	34
• RESSOURCES HUMAINES	35
13. SERVICES MUNICIPAUX.....	35
14. FORMATION DES ÉLUS	36
15. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE – CRÈCHE FAMILIALE.....	37
16. SERVICES MUNICIPAUX – CABINET DU MAIRE.....	38
17. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES.....	39
18. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE.....	39
19. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE – SERVICE DES SPORTS.....	41
20. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE.....	41
• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE	43
21. COLLÈGE JEAN ZAY.....	43
22. RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	46

• AFFAIRES SOCIALES	46
23. MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS	46
• ANIMATION - CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE	47
24. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)	47
25. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)	52
• INFORMATIONS.....	53
1. Décisions du Maire	53
2. Conseil municipal exceptionnel du 5 juin 2026	53
3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG).....	55

M. Serge BÉRARD : Nous sommes 33. Bonsoir à tous. Bienvenue sur le site des syndicats de la Maison de l'Environnement, la MIE, que vous ne connaissez peut-être pas tous ; certains ont dû découvrir avec la Communauté de communes qui est juste à côté. On va partager avec les syndicats ce lieu pendant quelques mois, jusqu'à la fin de l'année, je pense. Vous voyez qu'on a un espace qui est tout à fait adapté, qui nous permettra de travailler dans de bonnes conditions. On reste à Brignais quand même, malgré tout donc on n'est pas parti trop loin. Je crois qu'il nous manque deux collègues. Avant de faire l'appel, tout d'abord, je propose à Laurence BEUGRAS d'être notre secrétaire de séance.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui c'est noté, Merci.

M. Serge BÉRARD : Très bien donc nous avons quatre pouvoirs : Bruno THUET à Agnès BÉRAL, Anne JUSTIN à Lionel CATRAIN, Olivier CAPEL à Xavier FRANCO, Erwan LE SAUX à Marie DELAHAYE et nous sommes 31. Nous avons deux collègues qui étaient au conseil du SITOM, dont l'installation était tout à l'heure à 18h00 et qui vont nous rejoindre, je pense donc pour l'instant, on va délibérer à 31. Elles n'ont pas donné de pouvoir.

Tout le monde a reçu le PV du dernier Conseil. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques à ce sujet ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'approuver. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Je passe à l'ordre du jour donc ce Conseil, orienté finances aujourd'hui. Première délibération, alors ces délibérations sont portées par Christophe REBOUL et Béatrice DHENNIN qui vont se relayer pour les aides indirectes aux associations, Christophe REBOUL donc. Nous aurons ensuite l'approbation du Compte Financier Unique ; nouveau document. C'est la première fois qu'on approuvera ce compte-là du budget principal de la commune ; l'affectation définitive des résultats 2025 sur l'exercice 2026.

Ensuite, la modification d'autorisation de programme et de crédits de paiement ; les AP/CP qui seront proposés par Christophe REBOUL. À ce sujet, nous avons deux délibérations.

Ensuite, nous aurons la clôture de l'AP/CP qui concerne Jean-Moulin, toujours présentée par Christophe REBOUL ; un protocole d'accord avec le marché forain. Concernant le marché forain, on précisera les choses.

Le budget supplémentaire nous sera proposé par Béatrice DHENNIN ainsi que le budget annexe de la Régie culturelle autonome ; l'affectation du résultat de la Régie culturelle et toujours Béatrice DHENNIN qui conclura cette partie-là avec le budget supplémentaire de la Régie culturelle. Puis, je proposerai l'élection de représentants pour la Commission d'Appel d'offres.

Ensuite, Agnès BÉRAL aura plusieurs délibérations qui concernent le CST, le Comité Social Territorial ; un rapport sur la formation des élus et puis des rapports qui concernent la modification du tableau des emplois permanents. Nous aurons une, deux, trois, quatre, cinq, six délibérations qui portent sur ce sujet.

Lionel CATRAIN nous proposera une convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation avec le Collège Jean Zay et le règlement des accueils périscolaires, avec quelques petites modifications. Il faut que je parle plus fort ; c'est moins performant que chez nous mais ça marche quand même. Omar KLAÏ nous présentera une proposition de subvention pour la Mission locale. Nous aurons ensuite Anne-Claire ROUANET qui conclura ces délibérations, ces projets de délibérations avec la tarification des spectacles pour la saison 2026-2027 et une convention de partenariat avec « Cirqu'à l'Ouest ». Nous aurons ensuite la présentation du rapport d'activité 2025 de la CCVG qui sera faite par Sébastien FRANÇOIS mais je lui donnerai un petit coup de main puisque c'est quand même dans la continuité d'exercice du mandat précédent. Voilà pour l'ordre du jour.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Est-ce qu'il y aura des questions complémentaires que vous souhaiteriez poser ; des questions orales pour pouvoir les positionner à la fin de ce Conseil ? S'il n'y en a pas, je pense que nous pouvons d'ores et déjà engager ce Conseil qui risque d'être un peu long avec toutes ces délibérations financières et je donne la parole à Christophe REBOUL ou à Béatrice DHENNIN. Agnès SÉNÉCLAUZE est arrivée ; on n'attend plus que Solange VENDITTELLI et on sera au complet. Très bien. Christophe, Béatrice, à vous de jouer.

- **FINANCES**

- 1. AIDES INDIRECTES AUX ASSOCIATIONS**

- MÉTHODOLOGIE – Saison 2024-2025 et suivantes

- Rapporteur : Christophe REBOUL**

M. Christophe REBOUL : Monsieur le Maire. Nous allons commencer les délibérations financières par ce qui est inscrit, les aides indirectes aux associations. Je vais vous les présenter mais il s'agit des aides aux associations hors subvention.

Par délibération en date du 5 juillet 2023, la commune a validé la mise en place d'une méthodologie pour le calcul des aides indirectes aux associations à compter de la saison 2021-2022. Il avait été validé que cette méthodologie s'appliquerait pour 4 années.

Compte tenu notamment de la création d'une Maison des jeunes et de la culture, de la hausse du coût des fluides et de la mise à disposition de nouveaux espaces, il est proposé en lien avec le début du nouveau mandat électoral d'anticiper d'une année la mise à jour du calcul du coût des bâtiments mis à disposition à titre gracieux auprès des associations locales.

La méthodologie telle que délibérée à l'époque se décomposait en 3 axes :

- la mise à disposition des bâtiments,
- la mise à disposition du personnel
- la mise à disposition du matériel.

L'objet de cette délibération est de reprendre cette méthodologie de travail pour la saison 2024-2025 en actualisant les coûts à savoir : pour la mise à disposition des bâtiments, l'objectif est de recenser le coût de fonctionnement des bâtiments et des équipements mis à disposition aux associations, y compris les locaux dédiés. Les locaux de stockage sont exclus du calcul.

Pour la mise à disposition deuxièmement, du personnel, celle-ci est prise en compte dans le coût bâtiment. Il s'agit du coût du personnel d'entretien ménager et d'agents de la logistique pour le montant de la masse salariale annuel.

Troisièmement, pour la mise à disposition du matériel, il est retenu que seuls les minibus ont été pris en compte puisque les équipements des salles, les mobiliers, les équipements informatiques, les équipements sportifs sont déjà intégrés dans les calculs par la mise en place en compte charges liées à l'amortissement de ces matériels. Un planning de réservation permet de connaître les bénéficiaires.

Pour la saison 2024-2025, la mise en place de cette méthodologie a permis d'identifier 83 associations bénéficiaires d'aides indirectes de la part de la collectivité pour un total et un montant de 704 007.05 € dont le détail est joint en annexe que vous avez dû avoir donc 83 associations pour un montant de 704 007.05 €.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme, aménagement et finances » a analysé le dossier le 12 mai 2026, la semaine dernière. Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour premièrement, valider la reprise de la méthodologie pour le calcul des avantages indirects aux associations ; d'acter que pour la durée du mandat municipal en cours, le coût des bâtiments présentés en annexe sera augmenté de l'indice des prix à la consommation ; de valider, troisièmement, que chaque année les créneaux d'occupation des salles seront mis à jour selon le calendrier d'occupation, de même que la réservation des minibus et des autres équipements mis à disposition et en final, de valider le montant des aides indirectes aux associations pour la saison 2024-2025, tel que présenté en séance, notamment la somme que j'ai indiqué, les 704 007.05 €.

Donc il y avait les tableaux, alors on ne va pas reprendre, si vous avez des questions, on ne va pas reprendre tous les tableaux et les annexes que vous avez vus parce qu'ils sont très complets.

M. Serge BÉRARD : On remercie d'ailleurs Alice et toute l'équipe qui a fait ce travail, qui est de plus en plus complet et qui permet d'avoir une vision. Je crois que c'est extrêmement intéressant de voir quand on regarde la valorisation dans son ensemble, on s'aperçoit qu'on est entre 600 000 € et 700 000 € malgré tout, de moyens mis à disposition pour l'ensemble de nos associations, ce qui souvent est bien supérieur au montant des subventions, bien entendu.

M. Didier DUBOIS : Oui, juste une remarque. Le montant de l'aide indirecte de l'ASB est très nettement supérieur, même au Centre social. Qu'est-ce qui explique un montant aussi important ?

M. Serge BÉRARD : C'est simplement parce qu'on a, il y a peu de temps, lors du mandat précédent, construit ce terrain synthétique qui a coûté 1,2 millions d'euros de mémoire et donc dans ces montants-là, on peut prendre en compte les amortissements, c'est ce qui a été fait par les services.

Mme Béatrice DHENNIN : C'est ce qui a été fait et on tient compte également des vestiaires qui sont dans des locaux qu'on a dû louer à côté ; c'est des vestiaires modulaires.

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant, le club avait un premier projet qui a été élaboré, qui a conduit à la création de ce terrain synthétique. Le club n'avait que deux vestiaires, ce qui ne permettait pas d'accueillir les arbitres ; enfin c'était sous-dimensionné. Il faut savoir qu'il y a six ans, il n'y avait plus qu'une cinquantaine de footballeurs à Brignais, il n'y avait quasiment plus de club de foot donc pour leur permettre de se relancer, il fallait mettre en place un dispositif et des équipements adéquats, ce qui a été fait et effectivement, les vestiaires sont pour l'instant loués. On aura l'occasion de revenir sur ce sujet-là puisque dans le cadre du plan de mandat, il est prévu de compléter et de finaliser finalement cette opération d'aménagement des espaces pour le foot. En attendant, pour l'instant on a à la fois l'amortissement et puis effectivement, le coût de la location des vestiaires complémentaires. Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant cette délibération ? Oui, Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : Oui, on reprend une méthodologie ici qui a été délibérée en 2023. Pourquoi n'a-t-on pas remis tout à plat justement, avec la nouvelle mandature pour voir justement tout ce qu'il y avait de nouveau ? Notamment, vous venez de parler du terrain synthétique et des besoins des nouvelles associations que vous avez découvert en faisant cet inventaire.

M. Serge BÉRARD : On n'a rien découvert du tout. En réalité, on était au fait ; d'ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes, lors de son intervention au début du mandat précédent, avait signalé que la ville n'était pas suffisamment précise et devait travailler cette question-là donc on avait la volonté de le faire de toute façon parce que rendre compte et comprendre et donner aussi à nos associations cette information nous paraissait importante donc on aurait travaillé de toute façon sur ce sujet-là.

C'est un sujet assez complexe qui a demandé beaucoup de travail aux services et donc on va dire progressivement, on a amélioré le processus pour arriver aujourd'hui à une présentation qui est assez complète et je pense plutôt exhaustive. On n'a pas redéfini mais on n'ira pas beaucoup plus loin dans la méthode avec des arbitrages, notamment sur la méthode qui consiste à calculer un taux horaire, des choses comme ça, qui ont été faites avec beaucoup de précision, de volonté d'être le plus transparent possible donc vous voyez dans ce décalage, non pas un quelconque calcul, une volonté de ne pas être transparent mais simplement une problématique méthodologique qui a conduit à se donner des moyens.

Vous savez qu'on a développé un service autour de la notion de performance, un service contrôle de gestion qui, désormais, nous permet ; enfin la personne qui a été recrutée, qui travaille là-dessus, à amener toute sa compétence pour justement mieux maîtriser l'ensemble de ces questions qui nous pousse aussi à mettre en place des outils de comptabilité analytique pour chacun des services, comprendre le coût de chacun des services, au-delà du coût des moyens bâtimentaires qui sont mis à disposition donc considérer qu'on est dans un plan de progrès sur ces questions et qu'on continuera à améliorer la connaissance qu'on a des coûts générés par nos activités, l'activité de nos associations.

Mme Odile MIRGUET : J'avais une deuxième remarque, si vous permettez. À propos du respect de la laïcité puisque dans vos tableaux, on s'aperçoit que l'article 2 de la loi de 1905 qui stipule : « l'État ne subventionne ni le salarié aucun culte » ; cet article n'est pas respecté parce qu'on voit des subventions conséquentes pour des organisations culturelles catholiques ou musulmanes, comme la Croix-Blanche Française, le Secours Catholique pour les locaux en charges directes.

M. Serge BÉRARD : La Croix-Blanche ?

Mme Odile MIRGUET : Pardon, pas la Croix-Blanche, excusez-moi ; le Secours Catholique, Saint-Clair, l'Union des musulmans brignairots... donc je m'interroge.

M. Serge BÉRARD : Ce sont des associations qui ne sont pas des associations cultuelles ; ce sont des associations culturelles. Le Secours Catholique peut, comme il y a le Secours Populaire, il y a le Secours Catholique et je pense que l'objet de ces associations est similaire. Ils n'ont pas le même nom donc on ne rentre pas ; enfin ce ne sont pas des associations à caractère cultuel donc on ne subventionne pas d'associations à caractère cultuel mais des associations qui rendent un service soit humanitaire, soit social, soit éducatif donc, là, vous faites un procès d'intention à ces associations qui sont avant tout là pour servir nos concitoyens au mieux et sans cette dimension-là.

M. Christophe REBOUL : Si vous permettez, Monsieur le Maire, juste une information pour le Secours catholique, c'est vraiment le nom historique puisque maintenant, il s'appelle Caritas et donc c'est resté Secours Catholique dans les mémoires mais ça n'a rien de cultuel en tout cas.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Sinon, on peut procéder au vote. M. REBOUL, vous avez rappelé l'objet de cette délibération et approuver les quatre points ?

M. Christophe REBOUL : Il est demandé au Conseil municipal de délibérer donc valider la reprise de la méthodologie telle qu'on l'a reprécisé ; acter que pour la durée du mandat municipal en cours, le coût des bâtiments présentés sera augmenté de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre de l'année N-1 ; valider que chaque année, les créneaux d'occupation des salles seront mis à jour selon le calendrier d'occupation, de même que la réservation des minibus et des autres équipements mis à disposition ; de valider le montant des aides indirectes aux associations pour la saison passée tel que présenté donc la somme qui a été présentée.

M. Serge BÉRARD : Il n'y a pas d'autres questions ? Donc qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 vote contre et adopté à 32 voix. Merci. On continue, on arrive au CFU ; l'approbation du compte unique. Mme DHENNIN, M. REBOUL, je vous laisse vous partager le travail.

2. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Rapporteurs : Christophe REBOUL – Béatrice DHENNIN

M. Christophe REBOUL : Le Compte Financier Unique 2025, la particularité à Brignais, c'est que c'est la première année justement qu'il est présenté dans son état a posteriori et les comptes rappelant qu'il reprend le compte administratif et le compte de gestion tel que vous aviez l'habitude de le voir gérer.

Compte Financier Unique, c'est une décision qui avait été proposée déjà en 2019 et la commune de Brignais avait choisi de le mettre en place et de suivre cette méthode à partir de 2025. C'est le cas aujourd'hui de sa restitution. L'article 242 justement, de la loi de finances pour 2019 dispose que le « Compte Financier Unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 a généralisé le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales sous la norme comptable déjà actuelle depuis quelque temps, la M57 et M4. La ville a souhaité anticiper cette obligation et a adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets M57 à compter donc de l'exercice 2025. Je laisse la parole à Béatrice DHENNIN.

Mme Béatrice DHENNIN : Bonsoir. On va commencer par regarder les chiffres, entre autres la section de fonctionnement et l'établissement du résultat. Les dépenses s'élèvent à un montant de 16 799 900 € alors que les recettes s'élèvent à 17 897 000 €. Ceci nous fait apparaître un excédent 2025 de fonctionnement de 1 097 100 €.

On va voir maintenant les points importants côté recettes. Alors, toutes les comparaisons, tous les chiffres que vous allez voir, c'est des comparaisons entre le réalisé de l'exercice 2024 et le réalisé de 2025 et vous avez soit les montants qui arrivent en différence, soit le pourcentage d'évolution. On va commencer par les produits des services qui ont baissé de 31 000 € soit 2,7%. Ceci comprend en début, - 62 000 € ; c'est la fin de refacturation du service politique de la ville à la CCVG. Le service politique de la Ville était une compétence de la CCVG mais les services qui travaillaient dessus étaient au sein de la Ville de Brignais donc toutes les années, on refacturait du temps passé à la CCVG mais comme Brignais était la seule commune de la Communauté de communes à avoir une politique de la ville, là on a donc repris la compétence donc on ne refacture plus puisque c'est notre compétence.

La restauration scolaire et périscolaire a augmenté de 18 000 € ; ceci est dû, d'une part, à une hausse du quotient familial moyen et du nombre d'heures sur le périscolaire. Au cas où certains ne le sachent pas, les familles sont facturées en fonction de leur propre coefficient familial donc toutes les familles ont subi, chacune, une petite évolution.

Nous avons eu 7 000 € de remboursement par le SIGERLy pour l'électricité de la borne de recharge des voitures qui est située sur le marché de la ville ; 4 000 € de refacturation des repas par la cuisine centrale des Arcades et ça, c'est lié au nombre de résidents qui a augmenté et on a en moyenne cinq repas de plus tous les jours.

Nous avons également 5 000 € de personnel que nous avons refacturé aux Arcades. Alors, il y a eu plus d'intervention des services techniques et depuis cette année, l'ETAPS, salarié par la Ville assure des cours, des services de sport, des cours de sport au sein des Arcades.

Nous allons passer aux impôts et taxes qui ont augmenté de 88 000 €, soit 1,46%. Ces 88 000 € nous sont reversés par la CCVG et comprennent la dotation de solidarité communautaire pour 73 000 € et également 15 000 € d'attribution de compensation.

Nous avons dans ce chapitre également, des impositions directes qui ont augmenté de 363 000 €. Elles comprennent d'une part, 139 000 € de fiscalité. Cela correspond à la taxe foncière puisque tous les ans, il y a une revalorisation par l'État des bases de la taxe foncière.

245 000 € de plus sur les taxes additionnelles aux droits de mutation. Là, on voit vraiment que le marché de l'immobilier a redémarré. Par contre, nous avons eu 34 000 € de moins sur l'électricité qui nous est versée par le SIGERLy. En fait, c'est une taxe qui est prélevée par le SIGERLy et qu'il nous reverse mais en 2024, ils avaient régularisé les chiffres de 2022 donc ce qui explique qu'on soit en 2025, un peu plus bas que l'an dernier.

Les dotations ont baissé de 90 000 € et se décomposent de la façon suivante. La dotation globale de fonctionnement a baissé de 101 000 € par rapport à l'année dernière. En 2025, elle arrive donc à 81 772 € euros et en 2026, il est prévu 0 € puisque c'est une dotation qui suit une courbe descendante depuis déjà pas mal d'années.

Nous avons eu 50 000 € de moins sur diverses dotations. Là-dedans, on peut citer l'action « Moi aussi ». C'était une action qui concernait les enfants handicapés et qui était financée par la CAF à hauteur de 18 000 €.

La commune de Chaponost nous avait versé en 2024, 11 000 € de participation sur une étude que nous avons faite sur l'intérêt d'une cuisine intercommunale. On a eu en plus de l'État cette année, 46 000 € de plus de compensation d'exonération de taxes puisque nous avons une hausse des logements sociaux. Ceci est lié à l'extension, entre autres, du quartier politique de la ville.

Enfin, nous avons eu 17 000 € de plus versés par l'État concernant la dotation de titres sécurisés, c'est-à-dire les passeports et les cartes nationale d'identité, ce qui nous permet d'arriver à 50 000 € pour l'année 2025.

Sur ce nouveau tableau, on revoit l'ensemble les éléments que je ne vais pas vous reciter ; je vais vous parler uniquement des lignes que nous n'avons pas vues. La première ligne, ce qui est appelé « opération d'ordre de transfert entre section », c'est la dotation aux amortissements pour 2025. Si vous descendez un petit peu, en atténuation de charges pour 2025, vous avez la somme de 161 800 €. Là, c'est tout ce qui est remboursement d'assurance, également les indemnités que l'on touche pour les arrêts maladie.

On va aller jusqu'aux autres produits de gestion courante qui regroupent l'ensemble des locations. Alors, il s'agit aussi bien des locations, par exemple, des bâtiments de la poste ou des logements qui sont au-dessus ou répartis dans la ville mais également de la location des terrains de sport ou des gymnases à destination du collège, du lycée ou de l'école publique donc ceci baisse de 12 500 € par rapport à l'année 2024 car en 2024, il y avait eu un titre vis-à-vis de la société PLAYTIME qui était dans ce chiffre dont nous n'avons pas eu cette année.

En produits exceptionnels qui ont beaucoup augmenté par rapport à l'année précédente, nous avons la vente de la Maison de l'industrie ainsi que différents petits terrains plus des immobilisations, alors qu'en 2024, nous n'avons eu que des ventes d'immobilisations que nous n'utilisions plus.

Hors recettes exceptionnelles et provisions, les recettes réelles avaient été estimées à 16 673 000 €. Leur montant atteint 17 271 000 €, ce qui nous fait un taux de réalisation de 103,6%.

Nous allons maintenant passer au point important côté des dépenses. Les charges à caractère général ont baissé de 394 000 € soit presque 13%. D'une part, nous avons une baisse de 169 000 € sur le gaz et l'électricité. En effet, les tarifs ont fortement baissé par rapport à l'année 2024 où ils avaient explosé et nous avons eu une stabilité des consommations d'électricité. Par contre, pour le gaz, ça a augmenté.

Nous avons également une baisse de 170 000 € des prestations externalisées, c'est-à-dire qu'en 2024, nous avons par exemple eu des prestations que nous n'avons pas renouvelées en 2025. Comme exemple, on avait pris une structure pour nous aider à réaliser le projet de contrat de ville, chose qu'on n'a naturellement pas refaite cette année. Il y avait eu plus de collecte de déchets suite aux inondations que nous avons eues dans le centre-ville et plus de maintenance informatique. On avait été accompagnés sur les équipements de sécurité du Centre de gestion mais il y a eu aussi des travaux d'optimisation de la part des services, par exemple pour l'entretien des espaces verts, pour également les réparations sur les bâtiments.

Les frais de formation ont baissé de 29 000 €. Dans ces frais sont compris entre autres les frais de scolarité des apprentis. Auparavant, nous avions une prise en charge totale des frais de scolarité des apprentis. Ce n'est plus le cas donc on a un petit peu moins d'apprentis et avec des frais un petit peu moins importants.

L'année 2024, nous avons eu beaucoup de fêtes et de cérémonies donc ça a baissé de 12 000 € par rapport à l'année 2024. Il y avait eu par exemple l'animation sur les Jeux olympiques. Nous avons eu un certain nombre de départs en retraite dont le départ du Directeur général des services et également une soirée conviviale qui a lieu uniquement les années paires.

Nous avons, par contre, à l'inverse, des frais qui ont augmenté et on peut citer les assurances qui ont augmenté de 26 000 €. Par exemple, l'assurance dommage aux biens a augmenté de 11 000 € parce que nous avons eu beaucoup de mal à la renouveler en 2024, à tel point que nous avons réussi à trouver un assureur uniquement à partir du 1er avril 2024. Moralité, en 2024, on a payé sur neuf mois, tandis qu'en 2025, on a payé l'année entière. Je laisse la parole à Mme BÉRAL pour vous présenter les charges de personnel.

Mme Agnès BÉRAL : Bonsoir à tous. Les charges de personnel ont baissé de 182 000 €. Il faut savoir que les effets exogènes sont, entre autres, comme vous le savez, la hausse de trois points du taux de cotisation à la CNRACL et la hausse du taux de versement mobilité. Vous en entendrez encore parler parce qu'on n'est encore pas au niveau maximum, qui sera de 1,85%. On doit être à 1,5% apparemment.

Ensuite, les données endogènes. Je vous laisserai lire les chiffres sur le tableau mais je vais vous expliquer le pourquoi de cette baisse en fait. La diminution s'explique par des mesures RH qui ont été mises en place, baisse du paiement des CET donc des comptes à épargne de temps, des heures supplémentaires avec une rationalisation donc il y a eu une recherche de réorganisation suite à des départs ; le départ du

DGS, la DGA qui n'a pas été remplacée, donc on n'a plus de DGA mais on a un CODIR, maintenant. La réorganisation de la sphère direction enfance, jeunesse et sport et notamment, la reprise des missions de la responsable des ATSEM par la directrice adjointe ; la réaffectation de certaines missions de communication suite au départ d'un agent en disponibilité. À noter également qu'il y a des difficultés de recrutement des assistantes maternelles donc là, vous voyez à un moment, un seul poste a été créé alors qu'on devait en avoir deux donc ça fait une baisse. Des délais de remplacement difficiles à tenir également. Quand on recrute, on ne trouve pas toujours la personne au moment voulu donc des fois, il y a 3, 4 mois ou 5 mois d'écart et enfin, l'externalisation d'une partie de l'entretien ménager et des remplacements de courte durée au restaurant scolaire donc, ça, on n'a pas le choix. Quand on a un agent à l'unité d'entretien ménager qui n'est pas là, il faut bien nettoyer quand même les locaux, entre autres les écoles et donc on fait appel à un extérieur qui est CONCEPT 3P pour la Ville de Brignais.

La restauration scolaire, c'est pareil, on n'a pas le choix. Il faut bien préparer les repas pour nos jeunes donc on fait appel à des remplaçants. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Mme Béatrice DHENNIN : Je reprends. Les autres charges de gestion courante ont baissé de 33 000 € soit 50 000 € de moins sur les subventions au budget annexe. En 2025, nous n'avons pas versé de subvention aux Arcades car le budget était à l'équilibre. Nous avons eu, à l'inverse, 9 000 € d'augmentation sur les logiciels en mode SAS, 8 000 € de participation au syndicat SDMIS et le SYSEG et enfin, 2 000 € de subvention aux associations dont les AJD. Ceci est également lié au désengagement du Département suite aux difficultés financières que tout le monde a connues.

On va passer sur les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement que nous n'avons pas vues tout à l'heure, c'est la ligne en haut qui commence par 1 708 000 € ; cela concerne nos amortissements.

Ensuite, vous avez des atténuations de produits. Les atténuations de produits ont augmenté de 55 000 € et c'est lié au DILICO que nous avons eu en 2025. Par rapport à 2024, il n'y en avait pas donc 90 000 de DILICO. À l'inverse, les logements sociaux ont baissé de 20 000 €. Il faut dire que notre taux, qui était de 21,34% en 2024, est passé à 22,41% en 2025, ce qui a diminué ce que nous devons verser à l'État et le fonds de péréquation intercommunal a également baissé de 14 000 €.

En ce qui concerne les charges financières, elles ont, elles aussi, baissé de 18 500 € parce que nous avons eu deux prêts qui sont arrivés à leur terme donc moins de remboursement d'intérêts et également l'ensemble de nos prêts est basé sur le taux du livret A. Or, celui-ci a baissé au cours de l'année.

La ligne charges exceptionnelles est donc en amélioration puisqu'en 2024, nous avons l'impact de l'affaire PLAYTIME dont on a déjà parlé au niveau des recettes.

Les dépenses exceptionnelles et provisions, les dépenses réelles avaient été estimées à 15 430 000 €. Le réalisé atteint 15 089 000 € soit un taux d'érosion de 97,8%. Nous allons maintenant passer aux investissements.

Mme Solange VENDITTELLI : Oui, excusez-moi. Juste, comment se fait-il que le fonds de péréquation a baissé ? C'est juste par curiosité.

M. Serge BÉRARD : Je pense qu'en fait, l'État met en place des dispositifs dont on ne comprend absolument pas ni le fonctionnement, l'origine, pourquoi, le comment et donc on reçoit des notifications et on paye. Je pense que c'est ça la bonne réponse, non ? Vous pouvez faire mieux ? Alice NAVARRO ?

Mme Alice NAVARRO : En fait, sur le fonds de péréquation, toute l'intercommunalité est concernée donc la CCVG et toutes les communes membres également. L'enveloppe globale sur le territoire évolue très peu. Par contre, c'est le jeu entre les communes membres et l'intercommunalité qui évolue donc si nous, nous baissons, souvent l'intercommunalité augmente.

M. Serge BÉRARD : Mais il reste la question du pourquoi ?

Mme Alice NAVARRO : C'est lié au ratio.

M. Serge BÉRARD : D'accord, c'est un algorithme complexe mais en tout cas, on paye ; ça, c'est sûr. On continue.

Mme Béatrice DHENNIN : Sur ce camembert, vous pouvez voir les investissements, les opérations réelles qui ont eu lieu en 2025 pour 3 551 000 € et on les a répartis par thématique ainsi que, vous pouvez le voir, on a fait vraiment beaucoup cette année pour l'écologie puisque nous avons eu 66,7% de nos dépenses qui sont liées à l'écologie. Ensuite, vous avez les autres dépenses mais c'est à souligner, un effort tout de même très important.

Les principaux investissements que nous avons eus cette année sont, et vous allez voir, il y en a pas mal qui concernent l'écologie. En premier, la rénovation énergétique de l'école Lassagne pour 1 313 000 €. Il y a eu également la végétalisation des cours de l'école Fournion pour 351 000 €. Les eaux pluviales, c'est le secteur du Coq gaulois pour 337 000 €. Les économies d'énergie dont le réseau de chaleur entre le Briscope et l'Hôtel de Ville pour 223 000 € et enfin, des acquisitions foncières pour 138 000 €. Là, c'est la rétrocession. Nous nous étions engagés à récupérer les espaces verts des Pérouses. Là, c'est les principaux mais sur le tableau qui suit, vous allez pouvoir voir l'ensemble des dépenses d'investissement que nous avons eues et qui sont classées, comme d'habitude, en trois grands pôles. Nous avons les dépenses engagées en 2 702 000 € et les cinq premières lignes correspondent à des écritures que nous avons vues.

En ce qui concerne les dépenses récurrentes, nous avons 736 000 € dont 278 000 € d'entretien de bâtiment, 233 000 € de matériel mobilier signalétique et enfin de l'informatique pour 103 000 €. La troisième partie, c'est les investissements qui sont en phase d'études, qui correspondent à 113 000 € et là-dedans, le plus important, c'est toujours une économie d'énergie, c'est la rénovation de l'Hôtel de Ville pour 52 000 €. À ceci, nous allons ajouter le remboursement du capital de la dette...et on va arriver à un montant total de 4 231 000 €.

Nos recettes d'investissement que nous avons eues en 2025, sur le camembert de droite, vous pouvez voir la répartition des subventions par financeur. Cette année, l'État nous a financé à 37%. Le deuxième financeur est le SIDER, qui nous a financé à 27%. Le SIDER, ce n'est pas une structure avec laquelle nous avons l'habitude de travailler. D'habitude, on travaille plus avec le SIGERLy mais le SIGERLy ne finance pas les réseaux de chaleur, tandis que le SIDER le fait et ils ont accepté de nous financer pour le réseau de chaleur qui est autour de Jean Moulin.

Vous pouvez voir sur le tableau, on commence avec les différentes cessions pour un montant de 240 000 € ; l'affectation du résultat et les réémissions de titres. Un peu plus bas, vous avez le FCTVA, c'est les remboursements de TVA. L'État nous rembourse la TVA que nous avons payée sur les investissements mais elle le rembourse avec deux ans de décalage, c'est-à-dire là, les 909 000 € qui sont un chiffre tout de même très important par rapport aux autres années, correspondent à 2023, qui était une année où nous avons fait beaucoup d'immobilisations, entre autres. Il y avait, par exemple, l'école Jean Moulin...donc le total de ces recettes d'investissement s'élève à 3 129 800 €, dont 240 000 € de recettes de cessions d'immobilisation. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Christophe REBOUL : Je prends la suite, merci Mme DHENNIN. Je vais faire le point sur les AP/CP. Peut-être une précision avant de tomber dans les chiffres et les différentes autorisations de programme, de rappeler ce qui est inscrit, vous avez dû le voir, dans les délibérations qui vont suivre, peut-être rappeler, notamment pour les nouveaux élus, ce qu'on entend par autorisation de programme et crédit de paiement.

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation en principe d'annualité budgétaire, prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. Cette procédure vise à planifier les investissements, elle favorise leur gestion pluriannuelle et permet ainsi d'améliorer la visibilité financière des investissements sur moyen terme. Donc les autorisations de programme AP constituent la limite supérieure des dépenses, les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice donc chaque autorisation de programme, et on va le voir dans les différents tableaux, comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement.

Si on prend maintenant le tableau sur la colonne de gauche, vous avez l'autorisation de programme pour le groupe scolaire Jean Moulin, qui avait été votée en délibération à 5 800 000 €. Ensuite, il y a toute l'énumération des années qui ont couru jusqu'en 2026, sachant que le taux de réalisation entre les dépenses mandatées et le réalisé est couvert à 96,24%, et que la dernière facture date de février 2026.

Si je vais tout en bas dans le tableau, 2026, il était mentionné un crédit de paiement prévisionnel de 235 759,15 € et n'ont été mandatés que 17 522,69 € donc sur la dernière ligne. La différence de ces deux sommes donc 218 236,46 € donc non utilisés, seront, et ça fera l'objet de la délibération, à annuler et clôturer ainsi l'autorisation de programme du groupe scolaire Jean Moulin.

Avant de passer au parc urbain-créeation skate Parc, je propose à Monsieur le Maire justement, parce qu'on va le faire au fur et à mesure plutôt que de les reprendre, de voter la clôture de l'AP/CP du groupe scolaire Jean Moulin parce que sinon ça nous nécessiterait de revenir après.

M. Serge BÉRARD : Vous voulez dire qu'on traite la délibération qui était prévue, le rapport qui était prévu sur l'AP/CP ? Non, vous suivez là. Là en fait, c'est une présentation technique donc vous finissez votre présentation et après on passera les rapports concernant ces AP/CP dans un cadre délibéral, qui n'a pas la même vocation que cette présentation technique de la façon dont on a géré le budget au cours de l'année 2025.

M. Christophe REBOUL : D'accord, merci Monsieur le Maire. Je reviens sur l'AP/CP concernant le parc urbain-cr  ation skate parc pour un montant budg  t   et mis en d  lib  ration de 1 530 000   . Aujourd'hui, en analysant les   carts entre l'ensemble des d  penses, ce qui a   t   mandat  , ce qui est r  ellement r  alis  , on arrive    un pourcentage de r  alisation de 98,25%    date, sachant que la colonne 2026, tout en bas, budg  t  e, 8 076    correspondent plus pr  cis  ment au solde du march   de l'am  nagement paysager du parc Birabent puisqu'on attend qu'ils finissent pour finalement solder leur prestation par cette mention et ce montant. Le delta de 26 730    non utilis   en 2025 est    ajouter au budget suppl  mentaire dans la section d  penses investissements pour paiement du solde march   dont je viens de vous parler.

L'AP/CP suivante concerne la r  novation   nerg  tique et r  am  nagement de l'H  tel de Ville donc pour une autorisation de programme de 1 850 000   . De la m  me fa  on, dans cette m  me pr  sentation, le taux de r  alisation aujourd'hui est de 80,40%. La somme inscrite sur 2026, 256 861,40    correspond au futur am  nagement ext  rieur qui est pr  vu donc il est propos   de rajouter la somme de 32 301,90    qui correspond sur la ligne 2025    la diff  rence entre le budg  t   de 82 000    et le r  alis   de 49 698   , de rajouter ces 32 301,90    correspondant donc aux cr  dits 2025 puisqu'on est sur le CFU 2025 donc cr  dit non utilis   et donc de passer de 1 500 000       1 537 301,90    qui sont les 1 500 000    plus les 32 301,90    dont je viens de vous parler.

M. Serge B  RARD : Vous reviendrez rapidement sur ces AP/P dans les d  lib  rations. Pour ceux qui ne sont pas familiaris  s avec ces outils-l  , on a mis en place ces AP/CP au cours du mandat pr  c  dent. Il faut savoir qu'effectivement, l'annualit   budg  taire impose d'avoir les moyens, la tr  sorerie pour r  aliser les investissements qu'on positionne. Quand on fait une   cole et qu'on sait qu'elle va durer pendant 2 ou 3 ans, si vous inscrivez cette   cole pour son montant de 5 millions, vous   tes oblig   d'avoir la tr  sorerie qui va avec.

On   tait oblig   donc ce qui fait qu'on immobilise inutilement de la tr  sorerie parce qu'on sait bien que la tr  sorerie va   tre utilis  e au fur et    mesure de la r  alisation du projet. Gr  ce aux AP/CP, on ne mobilise que l'argent dont on a besoin chaque ann  e, ce qui permet d'avoir une gestion de tr  sorerie beaucoup plus fine et qui   vite de garder des dettes inutiles et de payer des frais financiers notamment. J'ai parl   sous le contr  le d'Alice mais je pense que j'ai tout dit l  . Merci Alice. C'est un principe dont on se servira sur les gros projets qu'on aura au cours du mandat ; l'H  tel de Ville en fait partie d'ailleurs d  s maintenant. On continue sur la dette.

M. Christophe REBOUL :    titre d'information, le nombre de pr  ts en cours au 31/12/2025   tait de six emprunts, sachant que sur 2025, il n'y a pas eu d'emprunts nouveaux qui ont   t     mis mais les six en cours en 2025, c'  tait quatre pr  ts    taux fixe variant de 1,10% sur 20 ans et de 4,85% sur 15 ans et deux pr  ts    taux variable bas  s sur le taux du livret A tel que Mme DHENNIN vous disait tout    l'heure.

Il est    noter que pour les emprunts aujourd'hui, dans l'avenir, il y a un emprunt sur ces six qui va finir en 2026, en juillet 2026 qui est un emprunt fixe    4,85% et un autre en 2028, qui finira en novembre 2028 qui est aussi un des emprunts fixes qui finira    cette date-l   donc la commune en 2025 n'a pas contract   de pr  t, de nouveaux pr  ts ni de pr  ts    taux structur  s.

L'encours de dette au 31 décembre 2025 pour une population de 12 498 habitants pour mémoire était à fin 2024 de 7 791 237,90 €, soit un taux d'endettement pour une population de 12 582 habitants de 619 € par habitant, sachant qu'aujourd'hui, on va le voir ensuite, que la moyenne est beaucoup plus haute ; 822 € par habitant.

Sur 2026, au 1er janvier 2026, on passe à 7 177 223,23 €, soit un taux d'endettement par habitant de 574 €. La moyenne nationale en 2024 était, comme je disais, de 822 € par habitant pour les communes à strates équivalentes, pour les strates de 10 000 à 20 000 habitants.

Le montant des remboursements des intérêts remboursés sur 2025 est de 148 306,49 €. Les intérêts courus non échus inclus ont été comptabilisés donc là, il était mentionné taux fixe 61%, vous l'avez vu, il y a 4 quatre prêts à taux variable, 39% dans la part de l'endettement ; ce qui m'amène à présenter effectivement les ratios ville, à savoir que ces ratios budget ont été émis par les lois de finances de programmation 2018-2022 qui sont imposées aux communes.

Il est intéressant de voir la première ligne, le ratio des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population par habitant. On est aujourd'hui en chiffre d'affaires 2025 pour 12 498 habitants, on est aujourd'hui à 1 132, 61 €.

Les impôts directs et population, ce qui est intéressant, c'est la ligne du dessous. Nous sommes aujourd'hui à 555,98 donc dû notamment, enfin en tout cas à ce qui est annoncé, à pas d'augmentation d'impôts, si ce n'est l'augmentation qui suit la base de l'inflation.

L'encours de dette dont je parlais juste avant, on le voit à 574,27 € en chiffre d'affaires 2025.

La dotation globale de fonctionnement, c'est intéressant, par rapport à la population, on l'a vu, est à 6,54. On voyait tout à l'heure que la dotation descend pour finalement arriver à 0 en 2026 donc on sera à 0 en 2026.

Les dépenses de personnel, Mme BÉRAL vous en a parlé tout à l'heure. Ce qui est intéressant de voir, c'est la dernière ligne, l'encours de dette, capacité d'autofinancement brut. C'est très intéressant de voir que pour les strates de 10 000 à 20 000 habitants, on est à 6,30 années, ça se lit en années et que nous, la commune de Brignais est aujourd'hui, en 2025, à 2,94 ans donc pas loin de 3 ans, ce qui est, j'oserais dire, rassurant ; ce qui prouve une augmentation de ce qu'on appelle la CAF, la capacité d'autofinancement, qui permet de montrer s'il y avait de futurs investissements ou endettements à faire, qu'on peut être rassurant vis-à-vis de nouveaux banquiers ou de banquiers puisque c'est des taux, la capacité donc 2,94 années donc ça veut dire que dans 3 ans, si on ne prend pas d'emprunt d'ici là, dans 3 ans nous n'en avons plus ; il n'y a plus de remboursement, en clair, simplement dit.

M. Serge BÉRARD : Nous sommes arrivés au bout des présentations de ce rapport de CFU ?

M. Christophe REBOUL : Non.

M. Serge BÉRARD : On y est presque ?

M. Christophe REBOUL : On y est presque mais je laisse la parole à Mme DHENNIN.

Mme Béatrice DHENNIN : Ensuite, il y a le résultat.

M. Serge BÉRARD : Oui mais ce sera après ; il faut d'abord voter.

M. Christophe REBOUL : Ah oui, pardon.

M. Serge BÉRARD : On revient à la délibération peut-être. Vous allez proposer au Conseil municipal ce qu'il y a lieu de délibérer pour cette approbation du compte financier et puisque vous allez poser cette question-là, je vais sortir.

M. Sébastien FRANÇOIS : Il y a des questions.

M. Serge BÉRARD : On n'aura pas tout à fait terminé parce qu'après, on va affecter le résultat. Je ferai une petite synthèse mais allez-y, si vous avez une question.

Mme Odile MIRGUET : Non mais c'est simplement pour dire ce que j'en pense, c'est tout.

M. Serge BÉRARD : Mais allez-y, Mme MIRGUET. Vous savez être consistante et rapide dans vos interventions.

Mme Odile MIRGUET : Je vais essayer. Je m'interroge d'abord sur la pertinence de l'anticipation de cette comptabilité anticipée en 2025 ; une obligation qu'on avait en 2026. Je crois vous avoir déjà posé la question, sur la façon de présenter les comptes.

M. Serge BÉRARD : Cette nouvelle façon de présenter les comptes ?

Mme Odile MIRGUET : Voilà.

M. Serge BÉRARD : Cela ne change pas grand-chose en fait, par rapport à avant.

Mme Odile MIRGUET : Alors ce que je remarque, c'est que tous ces tableaux qui nous ont été présentés ne correspondent pas aux tableaux que nous avons eus.

M. Serge BÉRARD : Alors la présentation, si on s'en tient, si on ne présente que les tableaux obligatoires et d'ailleurs sur lesquels vous pouvez vous interroger puisqu'ils vous sont soumis, je vous promets que si vous arrivez à bien comprendre, pour ceux qui n'ont pas d'expérience en matière de finances publiques, c'est assez compliqué donc l'effort qui est fait par la commune depuis toujours et qu'on essaie d'améliorer d'une année à l'autre, c'est une présentation synthétique telle que Christophe REBOUL et Béatrice DHENNIN vous l'ont présentée, pour rendre interprétables et compréhensibles les chiffres mais théoriquement, tout ce qui vous est présenté correspond rigoureusement ; alors peut-être présenté différemment à ce qui figure dans les documents de la délibération qui vous est proposée ; on n'invente rien.

Mme Odile MIRGUET : Non mais je n'en doute pas une minute.

M. Serge BÉRARD : Vous dites que ce n'est pas la même chose.

Mme Odile MIRGUET : Ce que je veux dire, c'est que ça me paraissait plus clair, cette présentation qui a été faite et donc l'intégrer dans les documents qu'on avait, c'était quand même...

M. Serge BÉRARD : Les rapports qui vous sont proposés sont normés en fait, sur ce type de présentation donc on respecte la norme mais comme on souhaite avoir une présentation pédagogique, il y a un travail qui est fait par les services pour interpréter, mettre en forme, pour que les choses qui sont dans ces tableaux indigestes puissent être comprises de tous même si je pense que déjà, ce n'est pas si simple mais voilà, c'est cette démarche et je peux vous garantir que tous les chiffres qui vous ont été proposés, vous allez les retrouver de façon, on va dire, beaucoup plus abscons, dans les documents officiels et techniques. On ne sait pas faire mieux mais si vous avez des propositions à faire, réfléchissez, puis vous nous les ferez.

Mme Odile MIRGUET : Et donc concernant le vote, il se fait quand vous avez disparu, c'est ça ?

M. Serge BÉRARD : Oui, le vote en fait, avant c'était le compte administratif qui était voté comme ça, on avait deux comptes. On votait le compte administratif de la commune et le compte de gestion qui était produit par les services fiscaux. Aujourd'hui, on n'a plus qu'un seul compte, on simplifie un peu et ce compte-là, qui est le compte de la commune en fait, que je vous présente et dont je porte la responsabilité, lorsqu'il est voté, le Maire ne prend pas part au vote puisqu'il est un peu jugé parti. C'est Mme ROUANET qui prend ma place.

- Monsieur le Maire s'absente de la séance -

Mme Anne-Claire ROUANET : Merci Monsieur le Maire. Je vous propose de délibérer pour approuver ce Compte Financier Unique du budget principal de la commune. Qui est contre ? Donc on a 3 voix contre. Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci. Non, adopté avec 3 voix contre, pardon. À la majorité, pardon, oui.

- Monsieur le Maire revient de la séance -

Mme Anne-Claire ROUANET : Monsieur le Maire revient en séance donc ça a été adopté.

M. Serge BÉRARD : Avec 3 votes contre, parfait. On continue, Mme DHENNIN. Je pense que dans l'ordre, après l'approbation du compte, on doit affecter le résultat non, c'est ça ?

Mme Agnès BÉRAL : Oui.

M. Serge BÉRARD : Alors affectons le résultat et après on fera les AP/CP qui, en fait, n'ont rien à voir au fond, les AP/CP ; c'est juste technique pour pouvoir renouveler. Ce n'est pas lié à la démarche budgétaire. Alors le résultat lui, il est lié au résultat qu'on vient de présenter dans le cadre du vote du CFU. On ne va pas se compliquer la vie, nos services ont bien travaillé, on va suivre l'ordre.

3. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Affectation définitive du résultat 2025 sur l'exercice 2026

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Donc le résultat de 2025, on va premièrement regarder le fonctionnement ; les dépenses pour 16 800 000 € et les recettes pour 17 897 000 €, ce qui nous donne un résultat positif de 1 097 100 €.

On ajoute ce résultat au résultat de fonctionnement cumulé précédent qui était de 1 752 113 € et on obtient un nouveau résultat cumulé de 2 849 229,86 €.

Ensuite, on va s'intéresser aux investissements. Les dépenses d'investissement étaient de 5 773 700 € et les recettes d'investissement de 5 774 700 €, ce qui nous faisait un résultat d'investissement positif de 915 €. Le précédent résultat d'investissement cumulé était négatif de 247 335 €. On ajoute avec les 915 €, ce qui nous donne un résultat cumulé d'investissement négatif ou un déficit si vous voulez de 246 419,83 €.

Ensuite, on va regarder les reports. Les reports de dépenses, on a 1 353 089 € ; on les verra dans les slides suivantes et en recettes reportées, nous avons 484 524,28 € ; ce qui nous fait un montant négatif en report de 868 565,40 € qu'on ajoute au moins 246 419 € donc ça nous ferait un montant négatif de 1 114 985,23 €. Ce montant va être déduit du résultat cumulé et de façon à pouvoir l'affecter du fonctionnement à l'investissement pour ce montant et au niveau du fonctionnement, on va dire 2 849 229 € moins les 1 114 985 €, on affecte en fonctionnement la somme de 1 734 244,63 €.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? C'est assez technique.

Mme Béatrice DHENNIN : On va peut-être voir les reports.

M. Serge BÉRARD : On peut voir les reports qui permettront après de poser les bonnes questions sur le résultat fait.

Mme Béatrice DHENNIN : Alors, on va commencer par les dépenses reportées ; toujours la même présentation pour ne pas nous perdre donc on a en phase d'études, des dépenses reportées pour 71 800 €. Là-dedans, le plus gros montant, c'est la végétalisation des cours d'école pour 54 600 €.

Ensuite, nous avons des dépenses engagées en 2025 pour 813 937 €. Là-dedans, on peut citer les acquisitions foncières, par exemple, la Maison Du Peloux qui a été acquise en mars 2026, l'aménagement de la parcelle du Cèdre que vous avez pu voir en venant pour 136 043 € et la végétalisation des cours d'école, par exemple pour Claudius Fournion pour 125 431 €. Je ne vais pas tous vous les citer parce que je ne vais plus y arriver.

Nous avons également des dépenses récurrentes pour 466 976 € dont la plus grosse partie concerne des véhicules pour 344 200 €, ce qui nous fait un total de dépenses reportées de 1 353 089 € mais nous avons aussi des recettes reportées.

Alors j'ai une toute petite erreur sur le tableau, c'est de 2025 sur 2026. Nous avons une subvention de l'État qui doit nous être versée pour la réhabilitation thermique de l'école maternelle Lassagne pour 192 400 €. L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée doit nous verser également des subventions pour la désimperméabilisation et la végétalisation des cours du groupe scolaire Claudius Fournion pour 129 000 € et comme je viens de vous en parler, on revoit la parcelle du Cèdre pour 78 581,28 € qui, elle, doit être subventionnée par la CCVG puisque sur cette parcelle, vous avez deux voies mode doux ; une pour les piétons et une pour, mettons, les cyclistes. Je vous laisse regarder le reste et on arrive à un montant de dépenses reportées, égal à notre tableau de tout à l'heure, de 484 524 €.

M. Serge BÉRARD : On a ainsi expliqué comment on pouvait affecter le résultat. Il faut passer au vote sur cette affectation de résultats. Alors peut-être avant, ce tableau-là, pour tous ceux qui sont un peu réfractaires avec les chiffres, qui se sentent un peu submergés, on pourrait le comprendre pour les nouveaux, je ne cache pas que c'est l'effet attendu quand on découvre la présentation des résultats d'une commune pour la première fois, c'est normal qu'il y ait ce ressenti d'un peu de submersion et de dire mais finalement, qu'est-ce qui est important dans tout ça ? Il y a un seul tableau qui, en fait je ne veux pas dire que le reste ne m'intéresse pas, je le regarde bien entendu, avec intérêt mais mon juge de paix, c'est ça en fait.

Vous regardez en 2025, avec une dizaine de chiffres, vous comprenez ce qui se passe dans une commune ; en tout cas, sur la partie fonctionnement. La commune, elle est financée par des recettes qui viennent des produits fiscaux de la commune, plus les produits fiscaux qui viennent des entreprises par le biais de la CCVG, plus quelques autres taxes, droits de mutation... Toutes ces taxes, on les subit, bien entendu. Il y a l'inflation sur les bases mais pour l'essentiel, on les subit.

Nous, on a la chance d'être dans un territoire dynamique, que ce soit du côté entreprise ou du côté résidence et finalement, on tient bien nos taxes. Puis derrière tout ça, il y a les efforts qu'on fait pour rendre tous les services qu'on rend, qui sont les dépenses de fonctionnement avec essentiellement, à 60%, les frais de personnel. Quand on regarde les résultats 2024 par rapport à 2025, vous voyez qu'on passe d'un autofinancement d'1,4 million à 2,2 millions parce que ce chiffre-là, j'y reviendrai mais c'est le chiffre clé pour comprendre finalement, mesurer notre ambition et ça tient, ce résultat qui s'est très fortement amélioré au fait qu'il y a mécaniquement les droits de mutation qui se sont améliorés et on a mieux maîtrisé aussi l'énergie donc de ce côté-là, on a retrouvé la dynamique et vous l'avez entendu, il y a eu énormément d'efforts. Je tiens à remercier, vraiment, parce que c'est là qu'on le mesure.

En 2024, on a été vraiment très inquiets, parce que quand on additionnait tous ces facteurs externes très négatifs comme l'énergie, comme les droits de mutation qui s'effondraient, comme l'État qui nous prélevait le Dilico et d'autres taxes... Il faut quand même comprendre que l'État qui nous apportait à peu près 1,5 millions il y a 6 ou 7 ans en dotation de fonctionnement et différentes aides, aujourd'hui c'est nous qui le payons avec le FPIC donc plus de dotation de fonctionnement ; on est passé à 0 sur le budget 2026 donc on a véritablement une pénalisation forte. Et la seule façon qu'on a de s'en sortir, c'est de travailler sur nos charges. Comment arriver à maîtriser, à continuer à rendre des bons services qu'on a à Brignais parce que je pense qu'on est une commune où on arrive à maîtriser et à rendre de bons services, que ce soit dans le scolaire, dans la petite enfance, dans tous les secteurs de la ville, on y arrive grâce aux efforts de nos services qui, en 2024, ont pris la mesure des sujets.

On a mis en place des outils de pilotage, on a réussi, malgré par exemple sur les frais de personnel, on a eu une augmentation de 3% par an de la masse salariale des fonctionnaires, qui va durer pendant 3 ans, du fait que l'État a décidé d'augmenter de 12% sur 3 ans le prélèvement pour les retraites et bien malgré ça et grâce à tous ces efforts, on a réussi à maîtriser les frais de personnel, ce qui fait que cette année, honnêtement, je suis rassuré parce qu'en 2024, vous vous souvenez, on n'était pas fier, on retrouve notre niveau d'autofinancement.

Pourquoi c'est si important ? C'est que si on veut avoir une ambition pour la commune en termes d'investissement, dans tous les projets qu'on va porter pendant ce mandat, ce n'est possible que si on est capable de maîtriser cet autofinancement. Au-delà de l'autofinancement, on a aussi, qui viennent de compléter ce financement-là, on a les amendes, à peu près 200 000 € par an et les taxes d'aménagement qui viennent conforter tout ça et grâce à cela, on peut, sur un mandat, estimer que par nos propres ressources, on peut avoir entre 15 et 18 millions de ressources qui nous permettent de financer tous nos investissements.

Si on était resté sur le niveau de l'année dernière, notre ambition, elle devait être divisée par deux donc les efforts qui ont été faits sont payants et on peut commencer ce mandat avec une vraie ambition parce qu'on maîtrise cet autofinancement.

Donc je vous le dis, ce tableau-là, c'est le tableau de référence qui permet de prendre la mesure de comment évolue notre commune au regard des efforts que l'on fait, au regard aussi et c'est là où on peut avoir plus de crainte, des prélèvements que nous fait l'État, qu'on ne maîtrise pas ; le FPIC, le Dilico, la baisse des dotations, ça, on ne maîtrise pas du tout et bien entendu, il faut être d'autant plus vigilant et d'autant plus attentif à nos dépenses qu'on a ce contexte-là, si on veut garder, pour cette commune, une véritable ambition dans le fonctionnement comme dans l'investissement donc merci encore à Clémentine et toute son équipe. Je remercie aussi, bien entendu, les services financiers même s'ils n'y sont pas pour grand-chose, s'il y a des dépenses qui sont faites, ils les constatent mais en tout cas, ils font un gros travail pour accompagner avec le service performant qui s'est mis en place, pour orienter, travailler avec les services pour que, derrière tout ça, on optimise chaque fois que c'est possible. Voilà ce que je voulais dire sur ce tableau. Il est assez facile à comprendre ; si vous avez des questionnements, retournez vers les services pour vous faire expliquer les tenants et aboutissants de cette présentation. On peut donc passer au vote. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : Une remarque que j'aurais faite avant, puis qui vaut pour là, c'est-à-dire que l'adoption d'un budget, c'est adopter les choix politiques qui sont mis en œuvre à partir des recettes et des dépenses faites pour la ville et donc nous, nous ne partageons pas cette orientation-là. Par exemple, tout à l'heure, j'aurais pu souligner l'augmentation des cantines scolaires, qui est quelque chose qui me tient particulièrement à cœur et pour lequel je suis favorable à une cantine gratuite 100% bio pour tous les élèves de la ville.

M. Serge BÉRARD : Mais bien sûr.

Mme Odile MIRGUET : Bien sûr, oui.

M. Serge BÉRARD : Et puis qu'est-ce qu'on pourrait avoir encore de gratuit ? Vous avez d'autres suggestions ?

Mme Odile MIRGUET : Non mais notamment ça.

M. Serge BÉRARD : Vous savez que souvent, ce qui est gratuit ne vaut rien ; il faut faire attention à ça.

Mme Odile MIRGUET : Vous savez qu'on a des producteurs bio, notamment à Brignais.

M. Serge BÉRARD : Mais ça, c'est un autre sujet, ça.

Mme Odile MIRGUET : Mais si, c'est lié.

M. Serge BÉRARD : Je peux vous assurer que nos services sur cette question, parce qu'il y a deux questions dans votre question ; il y a l'augmentation de la part du bio dans la consommation des restaurants et de notre cuisine centrale et puis il y a la gratuité. Ce sont deux sujets qui n'ont rien à voir. Pour ce qui concerne le bio, je peux vous dire qu'on y est très attachés ; Lionel pourra en parler à l'occasion. Tous les efforts qui sont faits pour augmenter la part du bio, ce n'est pas aussi simple mais ça, c'est un sujet, pour le coup, on partage complètement l'objectif d'améliorer ce taux de présence du bio dans la restauration collective.

Mme Odile MIRGUET : Je vais quand même développer à propos de la cantine.

M. Serge BÉRARD : Oui mais modérément, s'il vous plaît.

Mme Odile MIRGUET : Mais à propos de la cantine gratuite, vous savez très bien que c'est essentiel. Beaucoup d'enfants n'ont pas des repas équilibrés et le fait de permettre à tous les enfants de manger à la cantine, justement...

M. Serge BÉRARD : Je rappelle simplement que pour les familles plus fragiles, les plus en difficulté sociale, le repas à la cantine, c'est 1,20 €.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques concernant cette affectation du résultat ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote pour l'affecter donc. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 3 votes contre. Merci. Alors on passe aux AP/CP. Je sais que vous brûlez d'envie, M. REBOUL, de nous parler des AP/CP.

4. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : **Christophe REBOUL**

M. Christophe REBOUL : Vous lisez dans mes pensées, Monsieur le Maire.

M. Serge BÉRARD : Comme vous avez déjà bien développé, vous pouvez être synthétique, on ne vous en voudra pas.

M. Christophe REBOUL : Ah, c'est dommage. Nous vous proposons de passer aux délibérations des AP/CP que je vous ai présentées tout à l'heure donc première AP/CP concernant l'Hôtel de Ville, dans l'ordre des délibérations donc nous demandons à Monsieur le Maire d'approuver ce qui a été présenté, notamment ces affectations et ces différences de montants sur 2025 et 2026.

M. Serge BÉRARD : Le sujet a été présenté. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques pour approuver la modification de l'échéancier qui ne change rien à rien ? C'est simplement, on déplace dans le temps. S'il n'y a pas de questions ou remarques, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. M. REBOUL pour le parc et le skate parc.

5. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de création d'un parc et d'un skate parc

Rapporteur : Christophe REBOUL

M. Christophe REBOUL : Oui, tout à fait. L'opération de création du parc et skate parc donc de la même façon, demander à Monsieur le Maire de proposer à l'approbation les chiffres qui ont été présentés dans le PowerPoint tout à l'heure.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Il y a une remarque ? Une question ? Mme MIRGUET, vous avez une question ?

Mme Odile MIRGUET : Tout à fait. Sur la question du report, sur le skate parc, je ne suis pas sûre d'avoir compris exactement et aussi sur l'Hôtel de Ville, le fait qu'on modifie. Pourquoi est-ce qu'il y a un décalage ? Je vais reprendre exactement ce que j'avais préparé, comme ça je serai beaucoup plus claire ; comprendre le sens exact de la modification de programme parce que si on comprend bien, le financement de la création de ce parc est désormais étalé jusqu'en 2027 alors qu'il était prévu d'être achevé en 2026 donc pourquoi ce décalage d'une année, Cela relève-t-il de décisions ?

M. Serge BÉRARD : En réalité, il se peut qu'il y ait des fournisseurs qui n'ont pas établi leur facture ; il peut y avoir peut-être des contentieux. Là précisément, vous avez compris que quand on démarre un projet, on le chiffre. On évalue que pour le projet, on va dépenser 1,5 million...et puis on le programme dans le temps et finalement, les choses se déroulent rarement comme on l'a prévu donc comme on fait une AP/CP pour éviter de mobiliser les 1,8 million tout de suite mais de ne mobiliser que ce dont on a besoin pour ne pas bloquer de la trésorerie inutilement, on est dans de la pure gestion, on est amené à faire un calendrier. Puis le calendrier, il évolue et puis ça ne se passe pas exactement dans le temps comme prévu. Ça peut se passer exactement comme prévu dans le montant mais pas dans le temps donc on déplace les paiements et on organise différemment la mise en œuvre des crédits sur la durée. Maintenant, un complément peut-être.

M. Christophe REBOUL : Oui, juste en complément pour le skate parc, ce n'est pas décalé sur 2027, Mme MIRGUET. La somme qui est inscrite, 8 076 € dont je vous parlais sur 2026, c'est vraiment un décalage de facture. C'est une facturation et le paiement a été décalé en attendant la fin, justement, de l'aménagement paysager dont je parlais tout à l'heure mais il n'y a pas de décalage du projet en 2027. C'est juste un décalage de facturation, c'est tout et de règlement de solde.

M. Serge BÉRARD : Cela vous convient comme réponse, Mme MIRGUET ? Est-ce que vous comprenez le principe de l'AP/CP ? Sinon, ce que je vous propose, c'est de venir rencontrer l'équipe finances qui vous décrit précisément comment fonctionne un AP/CP et je rappelle que l'AP/CP ne détermine pas ou si on le modifie, ça ne détermine pas pour autant la remise en cause du projet lui-même ni de son montant total. C'est simplement une gestion de calendrier pour des questions de gestion fine et pertinente de trésorerie, c'est tout.

M. Claude MARCOLET : Simplement, pour moi, ce décalage en fait, c'est tout simplement qu'il y a des végétaux qui ont été plantés à certaines saisons mais c'est surtout qu'on avait une partie mitoyenne avec GRDF qui devait refaire sa clôture. Il y a toute une zone qui était restée barrière et donc en attente des travaux de GRDF pour qu'on ne fasse pas n'importe quoi, les arbustes et les végétaux ont été plantés plus tard. Voilà l'explication.

M. Serge BÉRARD : Donc chaque programme peut avoir comme ça des petits décalages mais on est obligé de les passer. Cela paraît un peu lourd comme procédure mais c'est comme ça. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le skate parc ? Je n'ai pas procédé au vote donc qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 abstention. Qui vote contre ? Donc 1 abstention. À l'unanimité avec 1 abstention. La dernière AP/CP.

6. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

MODIFICATION ET CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin

Rapporteur : Christophe REBOUL

M. Christophe REBOUL : Donc pour la clôture de la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin. Justement, avant le vote, Monsieur le Maire, là c'est intéressant de pouvoir dire, il n'y a pas d'élévation, d'ailleurs, dans aucun des trois de montants. Le dossier AP/CP Jean Moulin est une preuve que ça peut être aussi dans l'autre sens, puisque 218 236,46 € sont annulés et non utilisés donc cela prouve bien que si ça va dans l'autre sens, c'est annulé ; il n'y a pas de dépense supplémentaire.

M. Serge BÉRARD : Donc un AP/CP, on l'ouvre, on le modifie et on le clôture donc on retrouvera au cours du mandat, chaque fois qu'il y a des AP/CP, ce processus-là donc il est important. Je comprends que ce n'est pas si simple et bien normal que chacun s'interroge. D'autres questions sur l'AP/CP ? Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : Sur cet argent supplémentaire pour l'école Jean Moulin, moi je proposerais de l'affecter...

M. Serge BÉRARD : Vous voulez dire le fait qu'on n'ait pas tout dépensé, vous voudriez qu'on en fasse autre chose ?

Mme Odile MIRGUET : Voilà, c'est ça.

M. Serge BÉRARD : Rassurez-vous, on en fait plein de trucs.

Mme Odile MIRGUET : Oui mais notamment qu'elle profite donc aux écoles de la commune.

M. Serge BÉRARD : Mais bien sûr qu'elle profite aux écoles de la commune. On le retrouve dans le résultat. Cet argent, il ne disparaît pas donc il contribue à faire le prochain budget dans lequel on affectera, y compris pour les écoles. Il n'a pas lieu d'être réaffecté, ce différentiel ; il participe au résultat, simplement. On a moins dépensé que prévu, heureusement, ça nous permet de dépenser plus sur autre chose et on se mettra d'accord sur ce qu'est l'autre chose, notamment dans le budget. S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose de passer au vote sur ce troisième AP/CP. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 vote contre donc 32 pour et 1 vote contre. Merci M. REBOUL pour ce travail. C'est un peu fastidieux mais il faut le faire. Nous continuons avec M. REBOUL pour le marché forain, c'est ça ?

7. MARCHÉ FORAIN

PROTOCOLE D'ACCORD – Autorisation de signature

Rapporteur : Christophe REBOUL

M. Christophe REBOUL : Donc il s'agit effectivement du protocole d'accord concernant le marché forain, donc le marché de Brignais, historique quand même de rappeler. Depuis 2020, la Ville de Brignais confie à la société « les Fils de Mme Géraud » la gestion du marché forain qui a lieu le samedi matin. Cette prestation prévoit un forfait pour la gestion du marché intégrant notamment le placement des forains, la perception des recettes, la gestion de la régie, le dépôt des fonds. Un forfait à la séance est versé par la Ville au prestataire.

Dans ce cadre, la société désigne une personne qui exerce la fonction de régisseur-placier ainsi qu'au moins un suppléant, nommés par arrêté signé du Maire. Sur le plan de la tenue de la comptabilité du marché forain, le régisseur-placier se doit de percevoir les droits de place dus par les commerçants non-sédentaires, d'effectuer dans le mois qui suit le début de chaque trimestre les appels à quittance par les abonnements trimestriels et percevoir les droits de place à la journée lors de chaque marché.

En cas d'impayés, faire connaître à la Ville, le nom ainsi que l'adresse des commerçants qui auraient failli à leur paiement ; tenir la comptabilité des sommes perçues et effectuer le versement mensuel au Trésor public ; verser si nécessaire, plusieurs fois par semaine et à minima une fois par mois, les chèques et espèces sur le compte de la Ville au Trésor public ; tenir à jour le logiciel de façon mensuelle pour le traitement des recettes encaissées ; s'assurer de l'accès à toutes les données par les services de la Ville au logiciel ; assurer la disponibilité des documents comptables en cas de contrôles du comptable public ou de la Ville et, pour finir, établir à la fin de chaque trimestre, un bilan financier du trimestre écoulé remis à la Ville avant le 15 du mois suivant.

Cependant, aujourd'hui, il est constaté qu'à l'occasion des opérations de contrôle et vérifications comptables effectuées chaque trimestre, il est apparu que de l'argent, que des sommes d'argent n'ont pas été versées à la collectivité. Le total des sommes manquantes s'élevant à 12 073,19 €.

Malgré les importantes relances, je ne vais pas toutes les citer mais il y a eu 10 relances faites par la municipalité, le total des fonds n'a pas été reversé au comptable public. Le régisseur-placier, je ne vais peut-être pas citer son nom, est nommé dans l'arrêté.

En date du 5 décembre 2025, la commune a déposé une plainte à l'encontre de la personne et a bloqué le paiement des prestations de la société pour la période du 3^{ème} trimestre 2024 au 1^{er} trimestre 2025, soit une somme de 11 613,24 € constatant que le prestataire avait été défaillant dans la réalisation de sa mission.

Après concertation et rencontre avec l'entreprise « les Fils de Mme Géraud » les partis ont pu aboutir à un accord qui prévoit : un, la prise en charge des sommes manquantes par la société « les Fils de Mme Géraud » soit un montant de 12 073,19 € et le paiement des factures bloquées par la Ville, qui pourrait être ainsi débloqué à hauteur de 11 613,24 €.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme, aménagement et finances, » du 12 mai a approuvé et suivi et analysé cette demande. Il est demandé donc au Conseil municipal, Monsieur le Maire, de délibérer pour approuver la conclusion de l'accord transactionnel et son contenu, dans les deux sommes que je vous ai indiquées ; d'autoriser, Monsieur le Maire ou un élu délégué, à signer le protocole d'accord tel que présenté en séance ; dire que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 - compte 611 - compte 673 du budget principal - exercice 2026 et dire que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 - compte 70321 du budget principal - exercice 2026.

M. Serge BÉRARD : Merci M. REBOUL. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette malversation qu'on a subie ? Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : C'est une délibération qui a retenu toute mon attention, tant sur sa signification concernant l'ensemble des services publics de la ville puisque, vous l'avez rappelé, depuis 2020, ce qui n'était pas le cas avant, je le découvre parce que depuis toujours, je pensais que ce service était un service public qui relevait des agents territoriaux qui prélevaient ces sommes auprès des commerçants de ce marché forain donc vous avez fait le choix de déléguer à une entreprise privée dans l'objet et par nature de faire du profit, bien entendu ; la gestion d'un service public géré jusqu'alors par la municipalité. Je suis en total désaccord avec une telle procédure de privatisation des services publics, c'est-à-dire cette délégation de services publics. On mesure par cette délibération les effets négatifs les plus pernicioeux.

En effet, la Ville a été contrainte de porter plainte contre la personne de cette société privée en charge de la gestion du marché forain qui nous doit de l'argent pour 12 000 €, ce qui montre que les intérêts de la commune ont été bafoués et non respectés.

Si la gestion était restée publique, une telle mésaventure ne serait pas arrivée ; alors plutôt que de nous inviter à autoriser la signature de ce protocole d'accord entre la Ville et cette société privée ; enfin signer le protocole d'accord maintenant que c'est fait, pourquoi pas mais ne vaudrait-il pas mieux en tirer les conclusions maintenant aujourd'hui jusqu'au bout, d'une telle privatisation néfaste aux intérêts de la commune et donc de se prononcer clairement pour un retour au service public du marché forain ? C'est cette position que je veux défendre ici. Il s'agit de cohérence et de défense des intérêts de la commune. Le marché forain de Brignais auquel la population est très attachée mérite mieux qu'une gestion qui nous amène à des malversations par la société à qui nous avons confié la gestion. Pourquoi la Ville ne devrait-elle... ?

M. Serge BÉRARD : Je crois que nous avons compris ; nous avons bien compris le message. Cela peut durer longtemps encore.

Mme Odile MIRGUET : Non mais je sou mets cette proposition au vote : retour au marché forain comme service public de la Ville.

M. Serge BÉRARD : Vous proposerez une délibération.

Mme Odile MIRGUET : J'ai une autre question par rapport aux encaissements faits, ce que coûte ce marché forain aux forains justement ? Quelle a été l'augmentation depuis la délégation de service public puisque forcément, il faut que quelqu'un paye la facture.

M. Serge BÉRARD : Alors chère Madame, d'abord le contrat dont vous parlez date de 2020 mais depuis toujours, la Ville soustraite cette prestation. Cela n'a jamais été fait en interne, première erreur mais nous pouvons comprendre ; vous n'étiez pas toujours là, vous n'avez pas suivi tous les dossiers mais nous n'avons jamais fait cela en interne.

Deuxièmement, la malhonnêteté malheureusement existe partout, en dehors de ce Conseil municipal, bien entendu où tout le monde est parfait mais nous trouvons des gens malhonnêtes, y compris dans le service public et d'ailleurs, je pense que les services pourraient nous raconter plein d'histoires où il y a eu des détournements ; je pense à deux-trois cas où il a fallu se retourner contre des agents publics qui ont aussi détourné donc la notion de détournement, elle n'est pas propre au privé. Cela peut intervenir, la preuve mais cette malhonnêteté, malheureusement, nous la trouvons partout donc il n'est pas question pour nous, alors on s'est posé la question ; enfin pour tout dire, d'une manière générale car on s'interroge toujours sur la façon ; c'est l'honneur des élus de se dire que nous avons toujours fait ça, est-ce qu'on peut faire autrement ? On s'est posé la question. Ce n'est pas si simple de trouver tous les samedis matin à 06h00 du matin, des agents qui sont prêts à faire cela parce que c'est un métier difficile qui nécessite des vraies compétences parce que nos forains sont des gens formidables et je peux vous dire, pour être parfois de très bonne heure et avoir suivi ça sur le marché, il y en a quelques-uns, lorsqu'ils s'installent, qui ne sont pas toujours de bonne humeur et il faut vraiment avoir des profils appropriés pour gérer ce type d'évènement ou ce type de manifestation dans l'organisation de marché et donc il y a des gens, des entreprises dont c'est la vocation et régulièrement, on relance un appel d'offres pour choisir l'entreprise en question.

Je peux vous dire que suite à ce problème-là, nous avons et je ne citerai personne mais je rencontre ; vous savez que je suis un familier très attaché à ce marché donc je vois pratiquement tous les samedis matin la personne qui aujourd'hui, dans cette société, fait le travail auprès des forains et cela se passe super bien du point de vue des forains, comme du point de vue de la commune donc nous avons eu un incident, on le répare, la société a fait ce qu'il fallait, nous avons trouvé un accord et je pense que cela fait partie de la gestion de toutes organisations (communes, entreprises) qui, malheureusement, tombent sur des mauvais coucheurs, sur des malhonnêtes de temps en temps et c'est fort heureusement très rare. Après, je n'ai pas eu souvenir que nous ayons de délibération de cette nature depuis que je suis Maire, en l'occurrence donc on reste vigilant avec la société. Elle a bien pris la mesure de notre position et je peux vous dire que ça s'est passé vertement donc aujourd'hui les choses reviennent en place.

C'est un sujet que nous aurons toujours en tête mais pour autant, qu'on trouve, je vous le dis, c'est extrêmement difficile ; je ne vais pas rentrer dans le détail des questions que nous nous sommes posées, des services qui pourraient prendre cela en charge chez nous mais ça peut être une bonne solution, je ne le conteste pas mais c'est très difficile parce qu'il faut trouver des agents prêts à faire ça et qui font d'autres choses par ailleurs parce qu'on ne peut pas recruter un agent que pour faire 4 ou 5 heures le samedi matin ; ça n'a pas de sens donc voilà où nous en sommes de ces réflexions.

M. Didier DUBOIS : Moi j'avais deux questions. Les faits ont été constatés début 2025, la commune s'est retournée contre la personne (on ne cite pas son nom).

M. Serge BÉRARD : Contre la société, oui.

M. Didier DUBOIS : Alors, vous avez porté plainte ; justement la commune a porté plainte contre cette personne. Pourquoi ne pas avoir déposé plainte contre la société ? Et pourquoi avoir attendu le mois de décembre alors que les faits ont été constatés en début d'année 2025 ?

M. Serge BÉRARD : Je pense que dès que nous avons su, nous avons agi. Je crois que nous avons essayé à l'amiable d'abord, de récupérer l'argent et comme ça ne marchait pas, nous avons porté plainte. Cela a pris un peu de temps et nous ne pensions pas que le problème pourrait dériver autant.

M. Christophe REBOUL : Il y a eu la série des relances aussi.

M. Serge BÉRARD : Oui, nous avons suivi une procédure

M. Didier DUBOIS : Mais les relances ont bien été faites à la société.

M. Serge BÉRARD : Oui, en même temps, je pense que la personne qui a encaissé dans cette affaire-là ; alors je n'ai pas en tête tout le process juridique. Ce qui importe, c'est qu'on a pris la mesure et qu'on a obtenu le remboursement. On pourrait regarder, peut-être que Clémentine HOCHART peut nous éclairer sur la procédure juridique.

Mme Clémentine HOCHART : *Oui, il n'y a pas de dépôt de plainte qui a été fait contre l'entreprise car c'est ce protocole d'accord qui remplace le dépôt de plainte et en échange du remboursement des sommes, la commune s'engage à ne pas porter plainte.*

M. Serge BÉRARD : Parce que c'est le régisseur oui, qui était en charge de collecter et qui était notre interlocuteur.

M. Didier DUBOIS : Et donc comme c'est un litige commercial, c'est de la justice civile ; raison pour laquelle on fait un protocole et pour laquelle il y a une clause de confidentialité sur le sujet ?

M. Serge BÉRARD : La clause de confidentialité, pas tellement aujourd'hui. C'est délibéré publiquement.

M. Didier DUBOIS : Oui, c'est pour ça que je trouve étrange que sur une délibération publique, qui est accessible à tous, qu'il y ait une clause de confidentialité sur le protocole.

Mme Clémentine HOCHART : *Ce sont deux législations qui se rencontrent car nous avons l'obligation de transparence vis-à-vis du Conseil municipal. Par contre, la notion de confidentialité, c'est aussi que les membres de ce Conseil municipal s'engagent à ne pas faire de publicité.*

M. Serge BÉRARD : Publicité négative.

Mme Clémentine HOCHART : *Par contre, nous sommes tenus d'informer l'ensemble des délibérations aux membres du Conseil municipal.*

M. Serge BÉRARD : Quant à une remarque que vous avez faite, Mme MIRGUET, en disant que finalement, certainement qu'il a fallu augmenter les forains lorsqu'on est passé à un marché public, lorsque c'est des agents qui font le travail, ça ne coûte rien ?

Ça ne coûte rien donc vous voyez bien que ça n'a pas de sens. Que ce soit une entreprise ou que ce soit des agents de la commune, le coût, il est similaire. On paye des gens de la commune pour faire un travail ou on paye des agents extérieurs. En fait, on garde la maîtrise du service public, on délègue simplement l'encaissement, la prestation donc le coût, il existe dans tous les cas de figure et pour ce qui concerne les tarifs, on les revoit régulièrement. Il y a eu une petite augmentation récemment pour augmenter le tarif que le placier applique. On a suivi l'inflation sur les tarifications imposées aux forains pour leur présence sur notre marché. S'il n'y a pas d'autres questions ?

M. Claude MARCOLET : Simplement pour peut-être clore le sujet et répondre complètement, cette société et d'autres sociétés qui font ce même travail, ce sont des gens parce qu'ils ne font pas que collecter l'argent sur le marché ; ce sont également eux qui organisent un petit peu les nouveaux forains quand il y en a qui s'en vont...et ils ont une connaissance profonde de tous les forains de la Région. Ils gèrent plusieurs marchés donc lorsqu'il y a un départ, lorsqu'il y a des forains qui se présentent, ils ont vraiment la capacité effectivement à aller chercher, à être cohérents dans ce qu'on va apporter comme nouveaux commerces...donc nos agents, ça serait éventuellement les ASVP puisque ça a été évoqué à un moment donné ou étudié, n'ont pas cette compétence donc pour la collecte de l'argent, oui mais pour la vie du marché et la dynamisation de ce marché, on n'aurait pas les compétences pour le faire.

M. Serge BÉRARD : Tout à fait juste, M. MARCOLET. Merci pour cette précision. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions pour accepter ce règlement à l'amiable, cet accord transactionnel ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 3 contre et donc 30 pour. Merci, M. REBOUL.

8. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons voir maintenant le budget supplémentaire de la commune pour l'année 2026, sachant que le premier budget a été voté, le budget initial, en décembre 2025. On va commencer par la section de fonctionnement et on va descendre les lignes petit à petit.

La première ligne, virements à la section, 1 622 000 € ; virements à la section d'investissement. La deuxième, les 200 000 €, c'est un complément des amortissements compte tenu des dernières immobilisations qui ont été faites fin 2025.

Ensuite, vous descendez un petit peu, vous avez des charges à caractère général et on a un budget supplémentaire de 50 000 € qui correspond à plusieurs éléments. Alors, premièrement, on doit faire un dépistage de radons sur l'ensemble des bâtiments de la commune pour 17 000 €. On doit payer une assurance dommage ouvrage pour les travaux de l'Hôtel de Ville ; ça représente 11 000 €. Il y a une maintenance pour la vidéoprotection de 5 000 € et dans l'autre sens, par exemple, on a un décalage des berceaux de la crèche. Alors, ce n'est pas des berceaux réellement qu'on achète mais il y a une crèche qui va s'installer près de la Gare et dans la mesure où nous manquons de structures d'accueil pour la petite enfance, nous avons passé un accord avec eux pour qu'ils nous réservent un certain nombre de places et cette crèche devrait ouvrir au dernier trimestre de 2026.

En fait, ils ont pris du retard et ils n'ouvriront qu'au 1er janvier 2027 au mieux, ce qui fait un décalage de 26 000 €.

Nous avons ensuite les charges de personnel et frais assimilés. On a prévu de doter de 100 000 € supplémentaires parce qu'il y a des faits nouveaux qui se sont produits. Par exemple, nous avons eu le retour d'un agent qui était en détachement. Il y a eu également des congés maternités qui n'étaient pas connus à la date du budget et un certain nombre d'arrêts maladies.

En atténuation de produits, vous avez la somme de moins 300 000 €. Quand on a voté le budget 2026 à peu près à mi-décembre, nous avions un projet de loi de finances qui prévoyait un Dilico pour nous, qui se serait monté à 300 000 €. Cette loi de finances a été votée en mars 2026 sans reprendre ce Dilico donc on l'enlève puisque nous n'aurons pas à les payer.

En autres charges de gestion courante, nous avons une augmentation de 60 000 € qui représente entre autres des licences Mode SAS, un versement complémentaire au SYSEG de 5 000 €, une subvention complémentaire au CCAS du même montant et ensuite, des projets des écoles qui ont été votés après que nous ayons voté notre propre budget donc qui n'étaient pas connus à l'époque, pour 14 200 €.

En charges exceptionnelles, 20 000 €. Il y a d'une part, le marché forain que nous avons mis pour 10 000 € et que nous retrouverons sur la ligne 70 en recettes et d'autre part, une annulation sur la taxe locale sur les publicités extérieures puisque nous avons un changement à ce niveau-là.

Si nous descendons jusqu'à la ligne 1 734 244 €, c'est l'affectation du résultat tel que nous venons de le faire. Les 10 000 € donc marché forain, on en a parlé. Impôts et taxes, vous avez 27 000 € qui correspondent au remboursement du Dilico. Le Dilico de 2025 était de 90 000 €. L'État en retient 10% à titre de fonctionnement et le reste doit nous être remboursé par tiers au cours des années 2026, 2027 et 2028 donc cette année, on devrait recevoir 27 000 €.

M. Serge BÉRARD : Je me permets d'intervenir, le Dilico c'est quand même un truc génial parce que l'État vous pique 90 000 € en disant : « j'ai besoin d'argent donc prêtez-moi de l'argent » et il vous garde un intérêt en ne rendant pas tout ; c'est quand même incroyable. C'est une invention assez étonnante et donc effectivement, on aura une partie des 90 000 € qui nous sera rendue mais ils vont prélever une somme au passage pour financer le coût du Dilico.

Mme Béatrice DHENNIN : 10%. En imposition directe, on a baissé le montant de 23 000 €, de façon à s'ajuster au réel puisque nous avons eu les chiffres en provenance des impôts.

On va maintenant passer à la section d'investissement. Alors là, vous avez deux colonnes orange. La colonne de droite, RCCE, ça correspond aux reports que nous avons vu tout à l'heure et on va donc se baser sur le BS. Alors, on a en premier, je laisse les petites sommes, 246 000 €, c'est le déficit d'investissement cumulé ; toujours pareil, voté tout à l'heure.

La ligne en dessous, ligne qui est numérotée 10, on a 85 000 €. Cela correspond à une taxe d'aménagement que nous avons déjà perçue et l'ensemble du projet a été réduit de 2 000 m² et donc nous devons reverser une partie de cette taxe d'aménagement.

Un petit peu plus bas, vous avez 110 000 €. Cela correspond à des frais d'études supplémentaires au niveau du Bri'Sport pour 30 000 €, de la salle du Garon pour 28 000 € et une étude concernant le réseau de chaleur de l'Hôtel de Ville et du Briscope pour 20 000 €.

La ligne en dessous encore, moins 700 000 €, il était prévu en 2026 que les travaux pour mettre un double réseau sur le secteur de la Côte commencent avec le SYSEG en fin d'année et le SYSEG nous a prévenu que ces travaux ne commenceraient pas avant l'année 2027 donc nous avons décalé ces 700 000 € pour les reporter à l'année suivante.

Nous avons ensuite les 527 244 €. Cela correspond à des travaux supplémentaires ; par exemple, pour la salle du Garon, nous avons prévu 190 000 € de travaux supplémentaires, ce qui portera le coût de la salle, de la rénovation à 540 000 €. Nous avons prévu également, de la même façon, une rénovation plus importante du toit de Claudius Fournion puisque ce toit s'est mis à fuir à cause des pluies que nous avons eues récemment donc ça représente une enveloppe supplémentaire de 56 000 €. Nous avons du matériel informatique et téléphonique pour 38 600 €, des panneaux lumineux supplémentaires pour 30 000 € et également une fosse pour le sceau dans le Bri'Sport pour 30 000 €. Le total des dépenses d'investissement complémentaires se montera donc à 392 664,46 €.

On va voir les dépenses d'investissement, je vous en ai cité certaines. Je vous laisse voir sur le tableau qui va s'afficher l'ensemble des dépenses qui arrivent et on se retrouve bien à 392 664 € d'investissements supplémentaires.

Alors, les recettes d'investissement ; pareil, deux colonnes. On prend celle qui est marquée BS. Vous avez tout en haut donc l'ensemble des investissements et en dessous des opérations d'ordre de transfert entre sections ; c'est les 200 000 € d'amortissements complémentaires.

On va descendre jusqu'au moins 900 000 € qui sont en ligne 024 ; moins 900 000 €, on avait prévu de céder en 2026 l'immeuble de logement qui est de Jean Moulin, c'est-à-dire celui qui est à côté du Centre social et cette cession aura lieu uniquement en 2027 donc on enlève ces 900 000 €. Nous avons prévu des dotations et c'est le résultat, pour arriver à 1 754 000 €.

Les emprunts et dettes assimilés, c'est un emprunt d'équilibre pour arriver à un montant de 152 000 €. Ce montant étant relativement faible, cela veut dire que nous n'aurons pas réellement un emprunt auprès d'une banque. C'est vraiment un emprunt d'équilibre afin que les dépenses et les recettes soient équilibrées. En fait, en final, les 40 000 € que nous voyons en recettes pour compte de tiers, ce sont les travaux sur le parvis de Jacques Cartier qui vont être financés en partie par la CCVG.

M. Serge BÉRARD : Cette fois-ci, on est au bout du budget supplémentaire. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce budget supplémentaire ? Merci pour ce descriptif très détaillé en tout cas qui fait ressortir tous les points saillants. Bien entendu, ces budgets supplémentaires visent à prendre en compte la réalité : quand on fait un budget, un budget, ce n'est pas une prédiction, c'est une prévision et puis au fil du temps, il se passe des choses un peu différentes et à ce moment-là, on vient modifier notre budget. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote sur ce budget supplémentaire. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 3 votes contre et 30 voix pour. Merci.

9. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : On va commencer par l'approbation du Compte Financier Unique pour la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais qu'on désignera sous le nom RCAVB. C'est l'approbation des comptes de 2025 ; je ne vous redis pas les explications que vous avez eues tout à l'heure pour la Ville, on va passer au PowerPoint comme pour la Ville ; c'est ce qui sera le plus parlant.

Nous commençons par le résultat de fonctionnement. Les dépenses s'élèvent à 587 478 € et les recettes à 628 090 €, ce qui nous permet de dégager un excédent de fonctionnement de 40 612 €.

Les variations de recettes, alors je rappelle que comme pour la Ville, on va faire exactement de la même façon. La seule différence qu'il y avait avec la Ville, en plus des chiffres naturellement, c'est que la RCAVB est donc une salle de spectacles donc c'est une activité concurrentielle et elle est dans le champ de la TVA. Pour simplifier, tous les chiffres que nous vous présentons là sont hors TVA, ce qui vous permet de comparer des choses similaires. Les variations côté recettes. Les produits des services du domaine et les ventes diverses ont augmenté de 75 800 €.

L'ensemble des spectacles, que ce soit tout public ou scolaire, a augmenté de 68 000 €. Alors, les recettes proprement dites de billetterie ont augmenté de 14 400 € puisque nous avons eu en 2025, trois spectacles pour lesquels nous avons pu faire deux représentations donc plus de places payantes.

Les 53 600 € restants correspondent aux produits constatés d'avance, c'est-à-dire quand vous prenez votre pass-saison entre juin et décembre, généralement, vous allez acheter des spectacles qui auront lieu soit l'année N, soit l'année N+1 donc on va totaliser tous ces spectacles de N+1 pour les mettre de côté, pour pouvoir les affecter à l'année N+1. Ceci a été fait pour la première fois en 2024 donc en 2024, ça a baissé les chiffres de l'année N, de l'année 2024. Par contre, en 2025, on a récupéré ceux qui avaient été mis de côté à fin 2024, moins ceux qu'on a mis de côté pour 2026 donc le chiffre est forcément plus haut ; en l'occurrence, de 53 600 €.

Nous avons eu la mise à disposition du personnel de la RCAVB en faveur de la Ville pour 7 200 € et les recettes du bar ont un peu augmenté de 500 €. Les dotations et participations seront à regarder pour cette année, en même temps que les autres produits de gestion courante. Vous pouvez voir que les dotations et participations ont baissé 342 000 €, tandis que les autres produits de gestion courante ont augmenté 347 000 €.

En effet, nous avons eu une obligation de changer la participation de la commune qui avant était en dotation, de la mettre maintenant en gestion courante et comme c'est un chiffre relativement important, on voit tout de suite l'impact.

En dotation et participation, il y a donc la participation de la commune en moins pour 339 800 € et il y a également une diminution de la subvention du Département puisque jusqu'en 2024, le Département nous versait une subvention de 20 000 € et en 2025, suite aux restrictions budgétaires, ils nous ont versé une subvention de 17 500 €.

Les autres produits de gestion courante donc il y a eu la participation de la commune, plus les 14 150 € d'augmentation de places et il n'y a pas eu cette année de recette de mécénat, alors que l'an dernier, en 2024, elles étaient de 6 000 €. Nous avons eu un don de l'Association des Peintres de Brignais de 600 €. En 2024, c'était un montant de 800 €

Sur ce tableau, vous allez pouvoir retrouver tout ce que je vous ai dit. La seule chose que vous voyez apparaître en plus, c'est 307,87 € en atténuation de charges. C'est un remboursement concernant un arrêt maladie. Les recettes réelles avaient été estimées pour un montant de 620 240 € et on a en fait 628 090 €, soit un taux de réalisation de 101,27%.

Nous allons maintenant voir les variations du côté des dépenses. Les charges à caractère général ont augmenté de 20 700 €. Ceci se décompose en deux chapitres importants. Premièrement, la culture, qui a augmenté de 17 900 € ; alors cela comprend tous les frais liés aux spectacles, c'est-à-dire l'achat des spectacles, les voyages, hébergements et restauration des artistes, les prestations techniques...plus la communication qui a augmenté donc l'ensemble de tout ça représente un montant supplémentaire de 27 500 € et c'est lié au doublement des trois spectacles qui ont eu deux séances.

Les remboursements de billets. En 2024, nous avons dû rembourser pour 5 400 € de billets puisque le jour d'un spectacle, il y avait eu les inondations au centre de la Ville et nous avons dû annuler ce spectacle le jour même et nous avons donc procédé au remboursement des places.

Les animations culturelles ont baissé de 4 200 € par rapport à l'année 2024. Ceci est lié à l'absence d'un agent et nous n'avons pas pu faire autant d'animations culturelles que nous l'aurions souhaité.

La deuxième partie des charges à caractère général sont d'ordre administratif et représentent 2 800 €. La formation des agents a augmenté de 1 000 € et les frais liés aux déplacements, entre autres au Festival d'Avignon, ont augmenté de 1 100 €. Les services bancaires liés à la billetterie ont augmenté de 800 € puisque nous avons plus de spectacles donc besoin de plus de billets.

Les charges de personnel ont eu une augmentation de 6 300 €. Il y a eu la mise à disposition du personnel de la Ville à la RCAVB qui a baissé de 4 500 € puisque la chargée de communication qui était payée par la Ville mais qui travaillait également pour la RCAVB, est partie en disponibilité donc moins de mise à disposition du personnel. Le reste des autres éléments sont similaires à ceux de la Ville.

Les autres charges de gestion courante ont baissé de 1 900 € puisqu'en 2024, nous avons participé à l'organisation d'un cirque intercommunal et nous avons cotisé à hauteur de 2 000 € pour ce cirque. Nous n'avons pas eu ce cirque en 2025. Nous nous sommes également abonnés à un logiciel de création visuelle pour 100 € et les charges spécifiques, c'est de la régularisation d'écriture comptable pour 3 600 €.

Nous pouvons retrouver les éléments sur le tableau qui vous est diffusé. La seule ligne dont on n'a pas parlé, c'est les opérations d'ordre de transfert entre sections, c'est les amortissements qui ont baissé de 3 808 €. Hors dépenses imprévues, les dépenses réelles avaient été estimées à 621 134 €. Le réalisé s'élève à 587 478 €, ce qui fait un taux de réalisation de 94,6%.

On va voir maintenant l'investissement. Alors en investissement, nous avons donc, si on regarde sur la ligne intitulée 040, opérations d'ordre de transfert entre sections, nous avons les amortissements pour un montant de 2 995,15 € et en immobilisations corporelles, nous avons 631,53 € qui ont été achetés et qui correspondent à du mobilier, en l'occurrence chaises, fauteuils et l'imprimante de la billetterie pour cette année. Les investissements sont financés par le jeu de l'amortissement. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Merci, Mme DHENNIN. Tout ça a été très complet et, à certains égards, fastidieux mais bien entendu, il est nécessaire de passer tout ça en revue une fois par an, au moins. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur la Régie autonome ? Car je vais m'absenter à nouveau pour le vote, pour l'approbation de ce CFU de la Régie autonome. Je rappelle que la Régie autonome a un Conseil d'administration qui est consultatif et de fait, à la différence du CCAS, ne vote pas son budget. C'est bien notre assemblée qui vote le budget de la culture et de la Régie autonome. Mme ROUANET prend le relais.

- Monsieur le Maire s'absente de la séance -

Mme Anne-Claire ROUANET : Monsieur le Maire ayant quitté la séance, je vais donc demander à l'assemblée ; enfin je vais vous faire procéder au vote pour approuver ce Compte Financier Unique pour la RCAVB. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Donc nous avons 1 vote contre. Je vous remercie, c'est donc adopté à la majorité avec 1 contre. Nous allons pouvoir demander à Monsieur le Maire de revenir en séance.

- Monsieur le Maire revient de la séance -

M. Serge BÉRARD : Merci.

10. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Affectation définitive du résultat 2025 sur l'exercice 2026

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons commencer par le fonctionnement. Nous avons eu des dépenses pour 587 477 € et des recettes pour 628 090 €, ce qui nous a permis de dégager un résultat de fonctionnement positif de 40 611 €. On l'additionne au résultat de fonctionnement reporté cumulé, qui était de 893,60 €, ce qui nous donne un nouveau résultat cumulé de 41 505,54 € qui sera affecté sur le compte 2 en recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons eu des dépenses de 631,53 €, des recettes de 2 995,15 €, ce qui nous fait un résultat d'investissement pour 2025, de 2 363,62 € qu'on additionne au résultat d'investissement cumulé reporté, qui était de 9 939,73 € ; ceci nous donne un montant de 12 303,35 €, sachant que nous n'avions pas de reste à réaliser, ce montant est affecté au compte 1 en recettes d'investissement.

M. Serge BÉRARD : Des questions pour l'affectation de ce résultat ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Pardon, 1 vote contre donc 32 voix favorables. Mme DHENNIN, vous allez pouvoir maintenant nous présenter le budget supplémentaire grâce à ce résultat affecté.

11. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Tout à fait. Nous allons commencer par le fonctionnement et pour changer, on va commencer par les recettes donc c'est la partie basse et la colonne qui est en rose. Vous avez le résultat reporté de fonctionnement que nous venons d'affecter pour 41 500 €. Ensuite, je dois vous présenter les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Il a été décidé en 2026, d'avoir à nouveau un cirque dans le cadre du cirque intercommunal donc il est prévu 24 000 € de recettes pour le cirque. La ligne en dessous est à regarder, la ligne 74.

On doit toujours continuer à regarder les lignes 74 et 75 ensemble à cause de l'affectation de la subvention de la Ville qui a changé de rubrique donc au global, je vous dirais que dans la ligne 74, on a en moins la subvention de la Ville mais on a ajouté en plus des subventions que nous devons recevoir pour le cirque pour un montant de 21 000 €. Il y a, par exemple, certaines communes de la CCGV qui cotisent également pour faire venir le cirque donc les subventions pour le cirque représentent 21 000 €.

Dans la ligne 75, on réaffecte donc la subvention de la Ville pour 348 500 € et on a ajouté 3 000 € pour le mécénat.

On va passer aux dépenses, c'est-à-dire en haut du tableau. Nous avons les charges à caractère général qui ont augmenté de 58 000 €. Là-dedans, la plus grosse partie, c'est le cirque à hauteur de 50 000 € et on fait un ajustement pour l'équilibre, pour que les dépenses et les recettes correspondent donc on a 31 505 € que nous avons mis sur la colonne charges de personnel et frais assimilés.

Nous allons passer aux dépenses et recettes d'investissement. Sur les recettes d'investissement, on peut voir 12 303,35 €. C'est le résultat d'investissement que nous avons reporté il y a quelques minutes et, toujours pour une question d'équilibre, nous l'avons mis en immobilisations corporelles puisque c'est le seul compte où cela peut être affecté en dépenses d'investissement.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme DHENNIN et bravo, c'est une performance. On peut l'applaudir parce qu'en plus, elle l'a travaillé, je peux le dire ; elle fait beaucoup de travail pour arriver à faire cette présentation et il faut être capable de comprendre chacune des lignes et ça demande beaucoup de temps, d'énergie et de compétences. Merci, Béatrice.

On va passer au vote de ce budget supplémentaire, si vous le voulez bien. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 voix contre. Adopté à 32 voix. Bien, nous sommes arrivés au bout de ce marathon financier. Je pense que désormais, les nouveaux élus sont éclairés sur la façon dont on gère une commune. On fera des tests ; il y a des interrogations après (*Rires*). En tout cas, merci de votre attention. C'est vrai que c'est difficile de rester concentré parce que c'est lourd et complexe. On passe à la délibération suivante qui traite de la Commission d'Appel d'Offres et c'est moi.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

12. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DANS LE CADRE DES GROUPEMENTS DE COMMANDE

Élection des représentants et modalités de fonctionnement

Rapporteur : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : En fait, il s'agit de compléter le dispositif dans le cadre des CAO. Comme vous le savez, on a élu lors du Conseil municipal précédent, cinq représentants qui doivent siéger au sein des CAO dans le cadre des marchés publics donc ces Commissions d'Appel d'Offres qui visent à choisir le bon fournisseur pour nos différents marchés publics.

Parallèlement, la CCVG, c'est aussi un point que vous avez bien noté, on a mutualisé avec toutes les communes de la CCVG la fonction marché public.

On a une équipe à la CCVG qui procède aux achats pour notre compte, ce qui permet aussi de faire des achats groupés. Très souvent, on aura des délibérations, on en a déjà eu qui concernent des achats groupés qu'on va faire sur tel ou tel ; enfin des fournitures, tels ou tels achats qui sont mutualisés avec telle ou telle commune donc pour pouvoir réunir et faire fonctionner ces CAO de commande publique, la commune de Brignais est concernée par ces marchés communs, si je puis dire, on doit siéger et on doit choisir aujourd'hui deux candidats qui sont parmi les candidats qui ont été retenus pour la CAO pour participer à ces Commissions d'Appel d'Offres dans le cadre des groupements de commandes.

Il vous est donc demandé d'approuver les modalités de fonctionnement de ces Commissions d'Appel d'Offres ; vous avez vu ces modalités de fonctionnement sur lesquelles je ne vais pas revenir dans la délibération.

Il vous est demandé également de procéder à main levée pour éviter de faire tourner l'urne et gagner un peu de temps et donc de procéder à l'élection de deux candidats. Nous vous proposons pour ces postes à la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre de groupements de commandes, en titulaire, ils sont là, très bien, Solange VENDITTELLI et en suppléant, Christophe REBOUL mais je les avais notés.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette procédure de commandes groupées ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote pour élire nos deux candidats proposés titulaires, Solange VENDITTELLI et suppléant, Christophe REBOUL.

Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui vote contre ? 2 abstentions.

Mme Odile MIRGUET : Je ne participe pas au vote.

M. Serge BÉRARD : Vous ne participez pas au vote donc 32 votants, 2 abstentions donc à l'unanimité avec 32 votants et 2 abstentions. Merci.

Je vous propose d'enchaîner puisque le temps passe quand même et on va passer à la phase gestion des ressources humaines avec Agnès BÉRAL qui a de nombreuses délibérations à proposer. Nous commençons par le CST.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 13. SERVICES MUNICIPAUX**

- COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET FORMATION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT)

- Création d'instances communes – Fixation du nombre de représentants du personnel et de la collectivité et recueil de l'avis des représentants de la collectivité

- Rapporteur : Agnès BÉRAL**

Mme Agnès BÉRAL : Je vais vous parler du Comité Social Territorial donc le CST, on le dira comme ça et de la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail et je l'appellerai la F3SCT. Alors pour ceux qui connaissent avant, c'était le Comité technique et le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail) ; cela a changé de nom lors du mandat précédent.

Ce rapport est pour la création d'instances communes entre la Ville et le CCAS et la fixation du nombre de représentants du personnel et de la collectivité dans ces deux instances. On considère les effectifs au 1^{er} janvier 2026 qui servent à déterminer en fait la création de ces commissions.

Le CST doit exister à partir du moment où il y a 50 agents et plus donc si on prend le CCAS et la Ville, on est à 221 agents donc on peut créer les deux, alors que si on ne prenait que le CCAS, on ne pourrait pas donc ça a tout intérêt pour le CCAS à être avec la Ville pour ces deux commissions.

Je rappelle simplement que le Comité Social et Territorial, il gère globalement et donne ses avis sur les questions d'organisation, le fonctionnement des services et les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences. La F3SCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents. Elle est notamment consultée sur tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de travail.

Il est précisé que les dispositions actuelles continuent à s'appliquer, dans l'attente des prochaines élections professionnelles fixées au 10 décembre. Les représentants du personnel étaient consultés un peu plus de six mois avant cette décision et donc il est proposé de mettre comme actuellement cinq représentants titulaires du personnel et cinq représentants suppléants, le non-maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité à trois et trois représentants suppléants et aussi le recueil par le Comité Social Territorial de l'avis des représentants de la collectivité.

Donc il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour autoriser la création d'un CST et de la F3SCT, compétents pour les agents de la Ville et du CCAS ; de préciser que ces instances sont placées auprès de la Ville de Brignais ; de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à cinq et à cinq suppléants ; décider de ne pas instituer de paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement inférieur à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Ce nombre est fixé à trois pour les représentants titulaires et donc trois pour les représentants suppléants et de décider le recueil par le Comité Social Territorial et la F3SCT de l'avis des représentants de la collectivité et dire que la désignation des représentants de la collectivité est faite par arrêté du Maire. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Odile MIRGUET : Vous ne donnez pas le résultat du vote de la consultation des agents. Ils étaient tous d'accord ?

Mme Agnès BÉRAL : Tous d'accord, tout à fait.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? J'en profite pour rappeler qu'au cours du mandat précédent, on a eu un dialogue avec les organisations, avec ce Comité qui a été de grande qualité avec des échanges ; parfois bien entendu, on n'est pas toujours d'accord mais il y a eu un grand respect, un travail des deux parties, que ce soit les élus mais surtout des services, qui a été réellement apprécié par tous, je crois. Je remercie d'ailleurs une fois de plus les services et la Directrice générale qui animent aussi ce dialogue. Il est important que nous restions dans un tel état d'esprit, dans de telles relations, parce que la qualité de la relation, le bien-être des agents, c'est quand même ça qui fonde aussi la performance de notre commune, qui, je crois, est bien ressentie donc je forme le vœu que pour ce prochain mandat, ce Comité et les relations avec les élus et les services soient d'aussi grande qualité pour le bien de tout le monde. Ceci étant dit, s'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, il s'agit de définir le nombre de représentants. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Mme BÉRAL, on continue.

14. FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Maintenant, je vais vous parler de la formation des élus. Le droit des élus à une formation adaptée à leurs fonctions est reconnu par l'État. Le Conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Si vous regardez dans votre délibération, il y a 23 thèmes qui sont abordés. C'est une proposition, bien sûr, de 23 thèmes. Les élus peuvent également suivre des formations en lien avec la pratique de leur mandat, soit sur la généralité du mandat d'élu, ça peut être la préparation, l'animation, la conduite de réunion ou la prise de parole en public et enfin, chaque élu en charge d'un dossier spécifique ou d'une délégation de signature, aura la possibilité de suivre une formation spécialisée, plus spécialisée en lien direct avec ses missions.

On vous demande tout simplement de délibérer pour approuver les orientations générales de la formation des élus ; de préciser que les frais de déplacement et de séjour peuvent donner droit à un remboursement et donc à savoir que les frais de formation, il y a une petite erreur parce que ce qui a été voté en fait, au budget, c'était 3 500 € pour les frais de formation et de stage du Maire et des élus et 2 500 € pour les frais de mission des élus.

Alors, à savoir que les élus bénéficient du DIF, vous avez dû recevoir une information aujourd'hui par le service RH donc vous avez le droit à une information de formation spécialisée pour vous et que le CNFPT et l'AMF proposent également beaucoup de formations qui sont gratuites et savoir que sur ce budget dont on vous parle là, en 2024, rien n'a été consommé et qu'en 2025, je crois que c'était 500 € donc le budget est large et que la plupart des formations pour les élus sont gratuites ou bénéficient du DIF.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, n'hésitez pas à nous interroger sur vos besoins en la matière, surtout en début de mandat. Je pense aux nouveaux élus en particulier. ; il y a plein de possibilités. Quand on coince sur quelque chose, sachez que la formation peut être une réponse. Une question, Mme MIRGUET ?

Mme Odile MIRGUET : Vous avez parlé de modification de 3 500 € ; je n'ai pas tout suivi. À propos de quoi ?

Mme Agnès BÉRAL : C'est simplement le budget qui avait été voté en décembre qui était de 3 500 € et pas de 5 000 €. C'était une coquille dans le rapport. C'est en fonction de ce qui avait été consommé dans les années précédentes ; c'est pour cela qu'on avait baissé ce montant. Ce n'est pas une restriction vis-à-vis des élus.

M. Serge BÉRARD : Cela répond à votre question, Madame ? Très bien.

Mme Odile MIRGUET : Donc 2 000 € sur la régie d'avance, vous m'aviez dit que c'était des frais de déplacement donc sur 3 500 €, il y aurait 2 000 €...

Mme Agnès BÉRAL : Non, excusez-moi. Il y a 3 500 € pour les frais de formation donc quand on va dans une formation qui est payante, c'est là-dessus et par contre, si vous allez en mission explicitement pour votre fonction, il y a les frais de déplacement et d'hébergement qui sont pris en compte donc c'est 2 500 € en plus. Il y a 3 500 € pour les frais de formation et 2 500 € pour les frais de déplacement et d'hébergement.

M. Serge BÉRARD : Je vous propose donc de passer au vote. Qui s'abstient sur cette délibération ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci et bonnes formations. Mme BÉRAL pour les délibérations qui concernent les modifications de tableaux des emplois permanents.

15. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE – CRÈCHE FAMILIALE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Créations d'emplois permanents à temps non complet

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Il y a trois rapports qui vont être à peu près identiques. En fait, il s'agit de modification du tableau des emplois permanents. On ne peut employer quelqu'un que si son grade est dans le tableau des emplois, qu'il soit permanent, non permanent, à temps complet, temps non complet donc il faut que ça existe tout simplement dans le tableau.

Donc le premier, c'est la modification pour la crèche familiale en raison d'une mobilité externe donc la Directrice de la crèche s'en va et donc il est proposé tout simplement déjà de faire monter une personne qui est déjà à la crèche à la place de la Directrice et d'embaucher quelqu'un d'autre pour suppléer en fait, pour l'accompagnement des enfants et des assistants maternels de la crèche pour une continuité de direction.

L'autre personne, c'est la responsable de structure d'accueil de jeunes enfants. Toutes les deux seraient à temps non complet, à 80% donc il faut que ces emplois-là soient créés dans le tableau, tout simplement, des emplois permanents. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Odile MIRGUET : Oui donc deux emplois permanents à 80%, c'est-à-dire que ce sont obligatoirement des agents contractuels.

Mme Agnès BÉRAL : Des agents contractuels si on ne trouve pas de personnes fonctionnaires.

Mme Odile MIRGUET : Avec un 80% ? Je ne comprends pas les 80%.

Mme Agnès BÉRAL : Parce que c'est une demande de la personne qui va justement passer et c'est conciliable.

Mme Odile MIRGUET : Les deux ?

Mme Agnès BÉRAL : Oui, tout à fait, avec le service. Ça a été étudié, évidemment, par la Direction enfance-jeunesse donc c'est totalement faisable pour le moment donc il y avait 1.8 et on passe à 1.6 et ce sont, en plus, des fonctionnaires toutes les deux, oui.

Mme Odile MIRGUET : C'est quoi on passe de 1.8 et à 1.6 ?

Mme Agnès BÉRAL : Il y avait 1.8 ETP puisque la Directrice actuelle était à 1 ETP et que celle qui va la remplacer souhaite un 0.8 mais la Direction enfance-jeunesse a estimé que c'était suffisant qu'elle soit à 0.8 et d'ailleurs, c'est ce qu'elle souhaite, ce n'est pas obligé.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant cette délibération ? Je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 contre, 32 favorables. Merci, on continue, Mme BÉRAL.

16. SERVICES MUNICIPAUX – CABINET DU MAIRE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Ensuite, on parle de la création d'emploi permanent au Cabinet du Maire donc il faut savoir que déjà, depuis au moins 2020, le Cabinet du Maire était constitué d'une personne en contrat et un alternant et globalement, il y a eu des alternants sur deux ans donc encore, ils étaient faciles à former, je dirais ; enfin il faut quand même du temps pour les former, les alternants mais qu'après, on a eu deux alternants qui n'ont fait qu'un an et un an, le temps de les former, ils s'en vont donc c'est très difficile et d'autant plus, on souhaite mettre fin à cette alternance-là au Cabinet du Maire parce qu'entre autres, le CNFPT ne nous suit plus, comme tous les alternants, sauf ceux qui sont aux espaces verts donc on n'a plus d'aide du tout sur les frais d'études et donc ça a coûté globalement la collectivité mais ça, ce n'est pas le plus gros problème parce que, de toute manière, si on fait un emploi permanent, il faudra payer la personne mais c'est vrai que le temps de former ces personnes-là, ce n'était pas très facile non plus.

On propose donc de créer tout simplement un poste d'agent administratif à temps complet donc 35 heures hebdomadaires. Le régime indemnitaire est également appliqué en formation de la délibération et que ça peut être effectivement un contractuel si on ne trouve pas d'agent, de fonctionnaire, tout simplement donc on vous demande d'autoriser la création de cet emploi au Cabinet du Maire.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Sur cet emploi, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

17. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps non complet

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Ensuite, le dernier pour la modification du tableau des emplois permanents, c'est la création d'un emploi au service technique. Il y a une personne qui part en retraite au 1^{er} octobre 2026 et donc il y a une réorganisation du pôle qui va se faire avec les assistanats administratifs de la direction donc il s'agit de créer un emploi permanent à temps non complet. Alors, comme pour la crèche familiale, c'est une personne qui est actuellement en poste qui va remplacer celle qui s'en va en retraite et donc à 100%, pour remplacer celle qui va prendre le poste de la responsable, on souhaite faire un emploi à temps non complet à 80% donc 28 heures hebdomadaires, pour les adjoints administratifs et adjoints administratifs principales, 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe.

On vous demande donc d'autoriser la création de cet emploi permanent à compter du 1^{er} octobre et donc de préciser que cet emploi pourra être occupé par des agents contractuels, comme c'est prévu par la loi.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 vote contre, 32 pour. Merci.

18. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Renouvellement d'emplois permanents d'animateurs périscolaires pour l'année scolaire 2026/2027

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Maintenant, je vais vous parler du renouvellement d'emplois permanents d'animateurs périscolaires pour l'année 2026/2027 donc ça, c'est une délibération qu'on prend tous les ans parce qu'on modifie les quotités de travail ; les animateurs périscolaires, il y avait des petites quotités, des grandes quotités donc ça a été à réfléchi au niveau de la Direction de l'enfance-jeunesse pour essayer de trouver des quotités de travail plus intéressantes aussi, plus attractives pour les animateurs parce qu'il y a vraiment, dans tous les domaines donc on parle du périscolaire donc le matin, le temps méridien et le soir.

Pour l'année 2025/2026, il y avait 10 catégories et il y avait 28 postes créés, pas 28 ETP puisque c'est des petits emplois ; enfin certains, c'est des petits emplois.

Donc comme je vous disais, ça a été retravaillé le temps de la réorganisation des temps périscolaires, le réajustement des volumes horaires et donc ils ont proposé tout simplement de modifier les quotités de travail annuelles avec 33 emplois donc le nombre de postes créés, que cette catégorie pour que ça soit plus attractif et ce qui ne correspond globalement qu'à 1,64 ETP en plus. Il faut savoir qu'il y a de plus en plus d'enfants qui viennent, entre autres, sur le temps méridien donc la garde et puis le restaurant scolaire et effectivement, le soir aussi puisque la garde va jusque 18h30.

J'ai mes deux collègues qui connaissent très bien le domaine scolaire, s'ils veulent m'interrompre, ils n'hésitent pas. On vous demande tout simplement de changer le nombre de postes créés, les missions donc c'est assurer le service d'encadrement du public, proposer les activités et les animations, garantir la sécurité physique.

Il y a aussi une question d'encadrement, il faut un certain nombre de personnes pour encadrer les enfants donc ça, ça rentre en ligne de compte, bien sûr et donc de valider l'inscription de ces emplois au tableau des emplois permanents.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions sur les emplois ? Je rappelle, là aussi, je veux remercier les services de leur investissement sur ces sujets-là, c'est extrêmement difficile de recruter. On n'arrête pas en fait, parce qu'on a du mal à stabiliser, effectivement, les personnes donc c'est un travail difficile et avec des responsabilités derrière puisqu'il faut effectivement qu'il y ait 12 agents. Quand on voit ce qui se passe à Paris, on mesure à quel point c'est un sujet sensible. Fort heureusement, on n'est pas relié par ces sujets-là mais je pense que nos agents et nos directions sont conscientes qu'il y a des risques sur ces métiers-là donc je tiens à les remercier pour leur engagement et leur dire aussi qu'on mesure la difficulté de la tâche. C'est l'occasion de le dire à l'occasion de ces projets de recrutement. Des questions ?

Mme Odile MIRGUET : Donc si on calcule le volume horaire en 2025/2026, on arrive à un total de 16 999 heures pour 28 postes et en 2026/2027, 39 676 pour 33 postes donc une différence horaire de plus de 23 717. Cette augmentation correspond-elle à un meilleur encadrement ou à une augmentation du nombre d'inscrits au périscolaire ?

M. Serge BÉRARD : C'est le changement des catégories là, non ? Je pense qu'on va, si vous voulez bien, ce soir, on va limiter les exercices d'arithmétique et ce que je vous propose, c'est, on a bien noté votre question et on y répondra parce que je pense que là, on n'a pas amené nos calculatrices mais nos services sauront sans doute.

Mme Agnès BÉRAL : J'ai répondu déjà effectivement à l'encadrement donc il est important ; il faut avoir plus d'animateurs et la deuxième question, c'était le nombre d'inscrits. Je l'ai également dit, il y a de plus en plus d'inscrits donc c'est pour cette raison qu'il y a un petit peu plus d'animateurs.

M. Serge BÉRARD : Pas le double, là.

Mme Agnès BÉRAL : Non mais pas le double, pas le chiffre.

M. Serge BÉRARD : C'est pour cela que le calcul paraît bizarre. Il est peut-être justifié mais il faut qu'on regarde plus précisément. Ce que je vous propose, c'est de formuler votre question par écrit et on vous répondra.

Mme Agnès BÉRAL : Parce que le calcul, moi je n'ai pas fait le nombre d'heures ; non, ce n'est pas possible.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote pour ce tableau. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 voix contre et adopté à 32 voix. Merci.

19. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE – SERVICE DES SPORTS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'un emploi non permanent à temps non complet

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : C'est maintenant le renouvellement d'un emploi non permanent à temps non complet. Il y a trois ans, on avait embauché un éducateur territorial pour les activités physiques et sportives, ce qu'on appelle un ETAPS et donc il est arrivé à la fin de son contrat mais comme il nous sert énormément, il est très compétent et que tout se passe bien donc on voudrait renouveler le contrat de cet ETAPS, tout simplement donc on vous demande de bien vouloir accepter cet ETAPS.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce poste d'ETAPS ? Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : C'est un contrat à temps non complet ?

M. Serge BÉRARD : Oui parce que c'est une demande de sa part.

Mme Agnès BÉRAL : C'est une demande de sa part. 90% au lieu de 100% mais c'est lui qui est d'accord.

M. Serge BÉRARD : Il a une activité connexe qu'il a souhaité conserver dans le même univers, d'ailleurs.

Mme Odile MIRGUET : C'est un contractuel comme vous l'avez noté, c'est ça ?

M. Serge BÉRARD : Oui, c'est un contractuel.

Mme Agnès BÉRAL : Pardon, c'est un contrat de projet en plus, depuis le début donc il avait 3 ans, on le renouvelle, ce contrat de projet.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à 32 voix. Merci et la dernière délibération, Mme BÉRAL, sur les tableaux.

20. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'emplois vacataires pour l'année scolaire 2026/2027

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Oui, tout à fait. Là, on reparle des animateurs.

Alors maintenant, on parle des vacataires parce qu'en fait, il y a des animateurs, soit pour indisponibilité, soit pour absence, pour maladie, pour un nombre éventuellement supplémentaire d'enfants accueillis donc on souhaite avoir des vacataires qui puissent remplacer tout simplement ces personnes et ça concerne donc les enfants pendant les temps périscolaires dans diverses manières. Alors vous verrez, dans la délibération, on vous parle de nombre d'emplois mais surtout d'un nombre maximum d'heures par an.

Par exemple, en matière d'accueil périscolaire, je vais juste peut-être vous parler de celui-là. On demande le renouvellement, c'est bien un renouvellement, de 18 emplois non permanents sous contrat de vacation pour un total maximum de 1 200 heures donc si on arrive au bout d'un moment à ce que les heures soient passées, on se repose la question : est-ce qu'il refaut quelqu'un ? Est-ce qu'on le change éventuellement de domaine ?

Il y a aussi la matière d'encadrement des enfants en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement. Là, c'est 7 emplois non permanents pour un total maximum de 1 000 heures. En matière d'études, quand les professeurs ne peuvent pas faire les études, c'est tout simplement des vacataires qui les remplacent donc 18 emplois pour un total maximum de 600 heures.

Les interventions lectures, comme les élèves de Jean Moulin, sont loin de la médiathèque. Ils ont une bibliothèque et un centre de documentation et par moment, il y a besoin de vacataires justement, pour les accompagner.

Là, il s'agit de 2 emplois non permanents pour un total maximum de 200 heures. Il y a éventuellement aussi les réunions des directeurs d'école et des enseignants donc là, il s'agit de 10 emplois non permanents et d'un total maximum de 100 heures qui peuvent participer à des réunions en lien avec la Mairie ; c'est surtout ça.

Restauration scolaire, effectivement, s'il y a un surplus d'élèves qui viennent manger...donc on demande des vacataires et pour 3 emplois non permanents, un total maximum de 800 heures.

Et enfin, les ATSEM. Quand il y a une ATSEM absente ou malade ou quoi que ce soit donc on a des vacataires d'ATSEM pour remplacer toujours ; à savoir qu'à Brignais, il y a une ATSEM par classe donc dès qu'il y en a une qui est absente, on recrute un vacataire pour la remplacer.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme BÉRAL pour, là aussi, ce travail de présentation exhaustive. Est-ce qu'il y a des questions concernant les vacataires pour le recrutement ? Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : Vous proposez de reconduire à l'identique par rapport à 2025/2026. Or, vous avez parlé des problèmes qui peuvent se poser donc il nous semble que l'un des objectifs que nous devons poursuivre ensemble, c'est d'améliorer la situation existante afin d'améliorer le bien-être de nos enfants.

M. Serge BÉRARD : Sur quoi vous fondez-vous pour dire que nos enfants ne sont pas bien pris en compte aujourd'hui, Mme MIRGUET ?

Allez dans les écoles et vous verrez que le travail qui est fait est remarquable et que les effectifs qui sont mis en place correspondent aux besoins donc bien sûr qu'on peut toujours améliorer mais ce n'est pas en augmentant le nombre de recrutements qu'on va améliorer.

Là, vous voyez bien que ces emplois de vacataires sont là pour compenser des déficiences tout à fait légitimes, parfois de maladies...et donc on se donne des moyens et s'il faut en donner plus, on reviendra vers vous mais on a ce souci-là, croyez bien, de rendre un service optimal dans nos écoles, dans tous les lieux qui ont été décrits dans cette délibération donc rassurez-vous, on fait de notre mieux. Ce n'est pas en augmentant le nombre de vacataires qu'on va régler des problèmes qui peuvent exister ; on emploie les vacataires dont on a besoin.

Mme Odile MIRGUET : Oui mais avec des vacataires.

M. Serge BÉRARD : Vous voulez qu'on recrute des fonctionnaires ? On a compris votre idée. Vous savez, Mme MIRGUET, vous pouvez aller voir nos services partout dans la Ville. Vous serez bien reçue et ils vous expliqueront comment ils travaillent et comment on fait pour, justement, garantir ce service de façon pérenne et de qualité autant qu'on le peut, quand il n'y a pas de contraintes parce que par exemple, pour avoir 1 animateur pour 12 enfants, ce n'est pas toujours facile parce que le matin, il y en a 2 qui sont absents et nos services se bagarrent avec ça pour garantir ce service tous les jours ; croyez bien.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote sur cette dernière délibération. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 voix contre. Adopté à 32 voix et je donne la parole à M. CATRAIN pour enchaîner avec le collègue Jean Zay.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

21. COLLÈGE JEAN ZAY

CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION

Autorisation de signature

Rapporteur : Lionel CATRAIN

M. Lionel CATRAIN : Tout à fait. Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir, mes chers collègues. Je vous présente une délibération qui a vocation de vous proposer un accord avec le collège Jean Zay pour des mesures d'accompagnement pour des élèves qui seraient sanctionnés avec toute l'échelle de graduation des sanctions que peuvent avoir les élèves pour non-respect des règlements du collège et donc la commune se propose, à ce moment-là, de les recevoir dans les services de la commune pour leur faire appliquer un certain nombre de missions en dehors des heures scolaires puisque le but, ce n'est pas de remplacer les heures scolaires et de les sensibiliser aux problèmes qu'ils ont pu avoir dans le collège ; des problèmes par exemple, de harcèlement vis-à-vis d'un élève souffrant de handicap en les mettant en mission auprès du service handicap pour les sensibiliser sur cette question-là ; les questions sur, par exemple, une attitude lors d'un spectacle culturel pour les sensibiliser auprès du service culture de la commune et leur faire passer un certain nombre de messages.

Alors, vous avez tout le détail dans le contrat entre la commune et le collège qui est en annexe.

Je rappelle juste pour mémoire que la commune avait déjà passé ce type d'accord avec le lycée Gustave Eiffel, avec une application qui n'a pas été très souvent utilisée, pour ne pas dire pas du tout mais voilà, c'est une option qui est proposée dans une volonté commune entre le collège, en l'occurrence, et la commune.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions, des compléments d'information ? Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : La première phrase des considérants interroge sur le bien-fondé d'une telle convention. La Ville de Brignais souhaite s'engager aux côtés du collège Jean Zay afin de mettre en place un partenariat relatif à l'organisation de mesures de responsabilisation conformément à l'article R.511-13 du Code de l'éducation. Il existe une véritable ambiguïté, je m'explique. Dans le préambule de cet article, la mesure de responsabilisation est définie ainsi. Elle a pour objectif de faire participer les élèves en dehors des heures d'enseignement à des activités de solidarité...

M. Serge BÉRARD : Vous voulez relire tout le texte, là ?

Mme Odile MIRGUET : ...culturelle ou de formation ; je vais finir, sinon...

M. Serge BÉRARD : Non mais simplement, si vous pouvez être concise parce qu'on est quand même 33 là, on passe des heures, on fait de notre mieux, on n'a pas non plus à relire des textes que tout le monde est censé avoir déjà lus donc vous pouvez aller directement à votre question parce que c'est juste un respect pour tout le monde.

Mme Odile MIRGUET : Je vais quand même finir mon propos. Ces mesures ont été décidées par le Ministre Blanquer, Ministre de l'Éducation. Les syndicats enseignants ont alerté sur ce concept de responsabilisation. C'est, dans l'échelle des sanctions d'un élève, la troisième possibilité après l'avertissement et avant l'exclusion temporaire de la classe, de l'établissement et de l'exclusion définitive mais il existe une véritable ambiguïté. La difficulté de la mesure dite de responsabilité prévue par cet article est qu'elle peut être soit une sanction, soit une alternative à la sanction. L'ambiguïté n'existait pas avec la mesure de réparation introduite par le décret 2620 du 5 juillet 2000. Pour cette mesure, Jean-Michel Blanquer a ajouté de la confusion et de la stigmatisation.

Par ailleurs, les syndicats enseignants insistent sur deux conséquences néfastes de cette responsabilisation ; la stigmatisation de l'élève, que peut entraîner une telle mesure. Ce problème a d'ailleurs été évoqué au dernier Conseil supérieur de l'éducation du 2 avril 2026 mais surtout, les questions de sécurité que cela pose. Les accidents récents, dramatiques, concernant des élèves en stage...

M. Serge BÉRARD : Madame, s'il vous plaît, vous n'allez pas nous reprendre les textes de M. Blanquer et de je ne sais pas qui. Sur cette délibération, on a un texte dont tout le monde a pris connaissance, vous n'êtes pas d'accord avec ce texte, vous pouvez essayer de résumer en deux mots. On a bien compris qu'il y avait une ambiguïté qui vous posait problème mais vous n'allez pas mobiliser ce Conseil municipal pendant une plombe sur des sujets qui sont des sujets d'ordre d'Éducation nationale.

Nous, ce qu'on est en train de faire aujourd'hui, c'est une chose simple, c'est qu'on a la chance d'avoir un principal qui est prêt à travailler avec nous et que lui rencontre des difficultés sans doute et il nous propose de travailler avec lui pour essayer d'améliorer la situation de certains enfants et nous, simplement, on dit oui, c'est une bonne idée parce qu'on est toujours présents, on sera toujours présents quand il faudra accompagner nos enfants, essayer de les remettre, d'une certaine manière, dans le droit chemin ou leur faire prendre conscience de ce que c'est que de vivre ensemble donc s'il vous plaît, on ne va pas rentrer dans les nuances à l'infini parce qu'on va y perdre notre latin et vous allez décourager tout le monde.

Mme Odile MIRGUET : Vous pouvez boycotter tout ce que je vais finir de dire.

M. Serge BÉRARD : Je ne boycotte pas mais je vous dis simplement, respectez les autres ! Si chacun d'entre nous fait la même chose que vous, on termine à 4h00 du matin et qu'est-ce qu'on a gagné, en fait ? C'est ça que je vous demande de réfléchir ; de respecter les autres, d'accord ? Vous avez pris la parole tout le temps.

Mme Odile MIRGUET : Je ne vois pas où est le manque de respect.

M. Serge BÉRARD : Le manque de respect, c'est de prendre du temps à l'infini pour raconter des trucs dont la plupart d'entre nous, moi, ça les intéresse mais ponctuellement, pas dans un Conseil municipal où on est en train simplement de dire, il y a un principal qui nous propose de travailler avec lui pour faire améliorer la situation des enfants.

Alors après, vous pouvez nous faire un commentaire et nous écrire pour nous dire voilà pourquoi ça ne va pas mais ne mobilisez pas le Conseil municipal. Écrivez-nous, s'il vous plaît mais à un certain moment, ça va devenir insupportable pour tout le monde et au lieu d'être utile, ça va devenir contre-productif et personne n'entendra ce que vous direz.

Voilà donc moi je vous dis, vous avez quelque chose à nous écrire sur le sujet, vous dites que vous n'êtes pas d'accord et bien vous nous l'écrivez mais on ne passe pas deux plombs là-dessus sinon, on ne va pas s'en sortir, d'accord ?

Mme Odile MIRGUET : Je suis désolée, c'est une séance publique.

M. Serge BÉRARD : C'est une séance publique mais sachez être concise, respectez vos collègues ! Excusez-moi, je m'emporte un peu mais il est un peu tard. Il y a eu beaucoup de travail de fait par les uns et les autres ; on a commencé pour certains très tôt ce matin donc voilà, il me semble que vous devez prendre conscience de ça donc faites un effort de concision, c'est tout ce que je vous dis.

Mme Solange VENDITTELLI : C'est le reflet de ce qu'on pense tous un peu.

M. Serge BÉRARD : Très bien donc sur cette délibération pour ce partenariat avec le collègue Jean Zay, qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 vote contre, donc 32 pour avec 2 abstentions et 1 vote contre. Merci.

22. RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Mise à jour à partir de septembre 2026

Rapporteur : Lionel CATRAIN

M. Lionel CATRAIN : Je poursuis donc avec une évolution des règlements du périscolaire. Alors il y a deux points sur les modifications liées à l'évolution des accueils périscolaires. Le premier qui concerne l'évolution du portail famille. En fait, on essaye de rendre l'accès au portail famille le plus simple et le plus souple possible pour permettre aux familles, notamment, de réaliser un maximum d'éléments de leur dossier en ligne et de ne pas avoir à se déplacer, de ne pas avoir à remplir tout un dossier papier...

Cela permet de rentrer toutes les évolutions qu'il peut y avoir dans les structures familiales, tout ce qu'il peut y avoir comme éléments nouveaux qui viennent changer un peu les éléments du dossier des enfants et donc du coup, les familles peuvent le faire directement en ligne, ce qui est beaucoup plus souple. Toutefois, pour ne pas couper les familles qui sont en rupture numérique ou qui n'ont pas accès à un ordinateur de manière assez simple, la possibilité de passer par un dossier papier est toujours possible auprès du guichet du service enfance-jeunesse ; ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est sur l'accueil des enfants en situation de handicap. L'idée est que tous les éléments soient transmis suffisamment en amont au service de la commune pour qu'on puisse mettre en place tous les dispositifs nécessaires pour accueillir au mieux les enfants en situation de handicap et qu'on puisse envisager des réunions préparatoires avec les familles et les services pour voir quelles sont les conditions dans lesquelles on peut accueillir les enfants au mieux dans les accueils périscolaires donc pour tous les temps qu'Agnès BÉRAL vous a rappelé, les temps du matin, les temps méridiens et les temps du soir. Voilà, c'est les deux points qu'on fait évoluer dans le règlement et qu'on doit vous faire délibérer ce soir.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions, des demandes de précisions par rapport à cette proposition ? M. DUBOIS.

M. Didier DUBOIS : Oui, une précision parce que je n'ai pas entendu au début. Il s'agit d'un portail, c'est ça ? Qui est existant ou qui va exister ?

M. Lionel CATRAIN : Qui est existant et qui va évoluer, effectivement, à partir du 1^{er} juin.

M. Serge BÉRARD : Oui, qui sera plus accessible, plus facile ; beaucoup d'améliorations ergonomiques et d'usage. S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre au vote cette modification, cette évolution du règlement des accueils périscolaires. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 vote contre et donc 32 voix pour. Omar KLAÏ pour la Mission Locale et la subvention.

• AFFAIRES SOCIALES

23. MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS

Subvention de fonctionnement 2026 et Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Rapporteur : Omar KLAÏ

M. Omar KLAÏ : Merci. Je présente le rapport pour la Mission Locale donc subvention de fonctionnement 2026 et Fonds d'Aide aux Jeunes.

La Mission Locale, c'est une structure qui exerce des missions de services publics essentiels auprès des jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, avec ou sans qualification donc les principales missions sont l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement individualisé des jeunes vers l'emploi et l'autonomie ; la mise en œuvre de dispositifs comme le PACEA ou la Garantie Jeunes et l'accompagnement global des jeunes dans l'emploi, la formation, le logement, santé, mobilité, droits et citoyenneté.

La Mission Locale s'occupe aussi de la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes donc c'est un dispositif de dernier recours pour les jeunes adultes en difficulté et elle a une permanence à Brignais à la Plateforme ; c'est tous les lundis et les jeudis après-midi, de 14h00 à 17h00.

Depuis 2010, la participation financière de la commune repose sur deux composantes. Il y a une part par habitant, calculée selon le nombre d'habitants de la commune. C'est le nombre d'habitants au 1^{er} janvier de l'année en cours, multiplié par un montant unitaire par habitant et une part jeune, qui correspond à la moyenne des jeunes Brignairots suivis par la Mission Locale sur les cinq dernières années.

La moyenne entre 2021 et 2025 donc les cinq dernières années, c'est de 125 jeunes suivis. Pour mémoire, la participation financière 2025 de la commune s'élevait à 16 499 €, avec une part par habitant à 9 749 € et une part jeunes à hauteur de 6 250 € et, pour le Fonds d'Aide aux Jeunes, une participation à hauteur de 500 €.

Pour l'année 2026, la commune avait provisionné 17 000 € pour l'accompagnement des jeunes et 500 € pour le Fonds d'Aide aux Jeunes. Après le calcul, on a donc 9 896 € pour la part habitants pour 2026 et 6 250 € pour la part jeunes, ce qui fait un total de 16 146 € et donc on repart pour 500 € pour le Fonds d'Aide aux Jeunes.

Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les termes des conventions entre la Ville de Brignais et la Mission Locale Sud-Ouest Lyonnais, ainsi que ses annexes financières, telles que présentées en séance et jointes en annexes ; valider le montant de 16 146 € au titre de la participation 2026 de la commune au financement et l'accompagnement des jeunes par la Mission Locale ; de valider le montant de 500 € au titre de la participation 2025 de la commune au financement d'aide aux jeunes ; d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut l'élu délégué, à signer lesdites conventions ainsi que tout document afférent à ce dossier et de dire les crédits nécessaires qui seront prélevés au chapitre 65 du budget. Merci.

M. Serge BÉRARD : Merci. Tout cela est très clair. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? C'est une délibération qu'on passe à cette époque chaque année. S'il n'y a pas de questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. On passe à la culture. On garde le meilleur pour la fin, la culture.

- **ANIMATION - CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

24. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

TARIFICATION DES SPECTACLES - Saison 2026-2027

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Voilà, on garde le meilleur pour la fin, exactement.

Alors moi, c'est également une délibération qui est portée tous les ans. Il s'agit de la tarification des spectacles de la Régie Autonome de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais, la RCAVB dont on a parlé tout à l'heure donc le lancement de saison où tous les spectacles seront dévoilés aura lieu le jeudi 18 juin à 19 heures, vous y êtes tous conviés, bien évidemment. C'est gratuit mais sur réservation, n'oubliez pas de réserver. C'est pour pouvoir évaluer la jauge de la salle et donc afin d'ouvrir cette programmation, il nous faut donc entériner les tarifs des spectacles.

Alors cette année, il n'y a pas de grille de spectacles avec spectacles A, B, C, D. Chaque spectacle a son tarif en fait, constitué du coût de session, des frais techniques, des VHR...et donc il va vous être demandé de valider la formule « Pass Saison ». La formule « Pass Saison » remplace depuis de nombreuses années l'abonnement ; cela vous permet, enfin en achetant un « Pass Saison » à 10 € pour les adultes, 5 € le « Mini Pass » pour les moins de 18 ans, vous pouvez ainsi acheter votre premier spectacle avec ce pass et puis, 3 mois après ou 4 mois après, décider d'acheter des spectacles pour la suite de la saison. Vous n'êtes pas obligés, dès le mois de juin, de prévoir toute votre année, d'accord ? Mais c'est un petit peu comme un abonnement, sauf qu'on ne s'engage pas trop à l'avance et d'ailleurs, notre formule « Pass Saison » marche vraiment très, très bien ; on en a fait plus de 500 pour cette saison.

Vous avez la grille de tarifs avec les différents spectacles donc on ne peut pas vous dévoiler le nom de tous les spectacles ; là c'est affiché, effectivement donc à la place du nom des spectacles, on a les dates et je ne vais pas vous lire tous les tarifs.

On voit que les spectacles les plus chers sont à 34 € ; les moins chers sont à 8 et 11 €. Ce qui est important de décliner, je dirais, c'est les différents tarifs qui sont proposés. Il y a le plein tarif, il y a le tarif réduit accessible sur présentation de justificatif donc les 18-26 ans, les plus de 65 ans, les demandeurs d'emploi ; voilà, je ne vais pas tout vous lire ; l'entrée au tarif « Pass Saison » qui est intéressante dès le deuxième spectacle ; l'entrée au tarif « Mini Pass » dès le premier spectacle avec l'achat du « Mini Pass » pour les moins de 18 ans et puis, il y a une entrée au tarif mini pour les moins de 18 ans, pour ceux qui ne veulent pas prendre le « Mini Pass ».

Ensuite, on a des tarifs dits spécifiques qui s'adressent aux scolaires donc l'entrée au tarif scolaire est à 6 € pour les structures scolaires publiques sur les séances qui sont programmées pendant le temps scolaire ; l'entrée au tarif scolaire à 10 € pour les structures scolaires privées, pareil sur les séances programmées pendant le temps scolaire, pour les écoles de la Ville mais également pour les établissements scolaires hors Brignais et on a pas mal de classes hors Brignais qui viennent au Briscope.

On a l'entrée au tarif unique de 10 € qui concerne les élèves des collèges et lycées et les groupes du Centre social et de la MJC sur les spectacles en séance « tout public », accompagnés de professeurs ou d'accompagnants. On a, par exemple, au collège, un système qui fonctionne très bien, qui s'appelle « On Briscope ce soir » où on a des accompagnateurs, une enseignante et puis quelques parents accompagnateurs qui viennent et ça permet aux jeunes de venir aux spectacles sur une soirée sans être forcément accompagnés de leurs parents et dans ce cas-là, la place de l'accompagnateur est, je crois, gratuite.

Ensuite, on a les entrées spécifiques suite aux séances scolaires donc les enfants qui ont vu un spectacle lors d'une séance scolaire, si elle est redonnée en « tout public », ils peuvent revenir gratuitement et la place de l'accompagnateur est en tarif réduit donc ça, ça marche bien, on appelle ça des contremarques.

Ensuite, on a des entrées au tarif détaxe pour les accompagnants, des professionnels, des programmateurs.

On a des entrées gratuites pour les accompagnateurs de groupes qui nécessitent un accompagnement obligatoire donc les professeurs, les animateurs, les éducateurs, quand on encadre des groupes seniors également.

Ensuite, on a des tarifs partenaires donc chaque année, on a un partenariat avec le Festival Inter'Val d'Automne donc là, il s'agit du concert d'Yves Jamait à Brindas donc c'est un tarif à 22 €. On a également un partenariat avec le théâtre Jean Carmet à Mornant donc les gens du théâtre Jean Carmet à Mornant peuvent assister au concert MPL du Briscope et puis PR2B, qui est une artiste française, qui se produira à Mornant.

Ensuite, on a depuis l'année dernière institué un partenariat avec le Festival Karavel qui est un festival de danse hip-hop et dans ce festival, pour les festivaliers, il y a quelques entrées à 11 €, pas cher du tout donc ce sera pour le spectacle du 2 octobre 2026 donc c'est un nombre de places limitées et qui s'achètent uniquement à Pôle en Scènes à Bron.

Ensuite, on a les représentations du Festival Cirqu'à l'ouest dont on a parlé dans le début de ce Conseil également, avec l'entrée au tarif plein à 18 € et 10 € pour les moins de 18 ans.

Ensuite, et c'est la nouveauté de cette délibération, par rapport aux délibérations des années précédentes, on a institué un tarif solidaire unique à 10 € pour des billets qui sont appelés des billets « suspendus ». Ces billets seront financés grâce à la cagnotte collective constituée par vos dons, par les dons des spectateurs.

Alors ce qui se passe, c'est que vous ne le savez peut-être pas mais en plus de tous ces tarifs qui existent, il y a déjà des places qui étaient achetées par le service politique de la Ville dans le cadre de leurs actions culturelles et ces places étaient données gratuitement à des familles qui venaient les voir et qui étaient accompagnées au Briscope par des adultes relais pour certains spectacles. Ces personnes qui, pour la plupart, venaient pour la première fois au Briscope disaient : « c'est vraiment très très bien, on aimerait bien revenir mais par contre payer 20 ou 30 €, même 12 €, c'est beaucoup trop cher » et donc on n'avait pas de solution intermédiaire.

Donc là, c'est une solution intermédiaire dans le sens où vous pouvez vous-même, quand vous faites vos achats de billets, acheter en ligne un billet à 10 €, directement donc vous faites un don d'un billet à 10 € et sinon en billetterie, tout comme quand vous faites vos courses, quelquefois on vous demande d'arrondir à l'euro supérieur pour faire un don donc là on ne va pas parler de centimes mais vous pourrez faire un don de 1, 2 ou 3 €, directement à la billetterie du Briscope.

Ensuite, comment ça va fonctionner ? On va se faire aider du CCAS, la gestion de la distribution de ces contremarques, en fait ce seront des contremarques à 10 € sera confiée au CCAS et donc ils vont assurer un suivi et une sorte de contrôle aussi pour que les billets « suspendus » ne profitent pas qu'à 3 personnes, et ensuite les personnes iront à la billetterie du Briscope avec leurs contremarques et pourront choisir le spectacle qui leur convient, bien sûr en fonction des places disponibles.

Voilà, c'est un petit peu la nouveauté donc on espère que ça marchera à Brignais parce qu'en fait, pourquoi on a fait ça ? Parce que dans les autres villes, ça se fait de plus en plus, à Oullins par exemple, ils ont des billets suspendus, alors pourquoi on appelle ça des billets suspendus ? C'est un peu comme dans les cafés suspendus parce que les billets peuvent être sur des fils à linge ; c'est un peu symbolique.

Je pense que j'ai tout dit sur les différents tarifs donc je vais passer la parole à Monsieur le Maire et donc on vous demande de valider la formule « Pass Saison » et d'entériner tous ces tarifs de spectacles pour la saison culturelle de septembre 2026 à juin 2027.

M. Serge BÉRARD : Mme ROUANET, nous avons été suspendus à vos lèvres ; merci pour cette très belle présentation ; c'est un bel exercice aussi. Je rappelle quand même que cette programmation est d'une grande qualité, que le travail fait, là encore pour les services, pour arriver à trouver l'équilibre, faire en sorte qu'on ait des prix qui soient suffisamment attractifs pour remplir, parce qu'il y a un objectif qu'on a fixé avec Anne-Claire, nos services de programmation, c'est de trouver un équilibre de marge artistique.

On ne résonne pas sur le budget mais on résonne sur le résultat. On essaie de faire en sorte que tous les spectacles s'équilibrent et que les recettes permettent de couvrir les coûts de spectacles, alors pas les frais de personnel, bien entendu. Vous avez vu qu'à travers le vote de la Régie, on a près de 350 000 € de financement par la commune pour notre programmation culturelle. On fait un très gros effort, en particulier pour les enfants ; c'est quand même un des points clés de cette programmation. C'est un sacré exercice chaque année, d'abord de construire cette programmation et ensuite de trouver un équilibre sur tous les spectacles. S'il n'y a pas de questions ou de remarques ; une question de M. DUBOIS.

M. Didier DUBOIS : Ce n'est pas une question, c'est plutôt une remarque. Globalement, on en avait parlé en commission, toute cette tarification, je trouve ça vraiment très bien, à l'exception du fait qu'on me demande de donner mon avis sur une grille. C'est un peu comme si j'allais à Carrefour et on me disait « Tenez, voilà le ticket, prenez le caddie ».

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que c'est un peu délicat. On n'a pas tous les éléments. Là, on fait confiance à notre direction des affaires culturelles mais Anne-Claire va nous dire certainement...

M. Didier DUBOIS : Je me permets de continuer ma remarque. Sur la délibération numéro 7, on nous a demandé notre confiance sur la confidentialité d'une transaction commerciale au nom de la commune. Pourquoi est-ce qu'on ne nous fait pas confiance sur la divulgation du programme ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Merci pour votre question, je vais vous répondre.

Alors en fait, avant d'être présentée, je ne l'ai pas dit d'ailleurs, avant d'être présentée au Conseil municipal, la tarification de la programmation et la programmation est présentée au CERCA qui est donc le Conseil d'Exploitation de la Régie Culturelle Autonome et en fait, tout à l'heure, Monsieur le Maire nous disait que c'était le Conseil municipal qui avait le pouvoir de délibérer sur le budget principal et le budget de la RCAVB. Il y a quand même quelque chose qui, pour laquelle la RCAVB délibère, c'est justement la programmation, c'est-à-dire qu'à partir du moment où on reste dans une enveloppe budgétaire telle que ça a été confiée, délibérée, décidée par le Conseil municipal, le Conseil d'exploitation vote et approuve la qualité des spectacles, la diversité en fait, cette programmation, elle a déjà été dévoilée au CERCA donc il faut quelque part, leur faire confiance et vous avez des élus au CERCA. Voilà et puis c'est vrai, on pourrait vous demander la confidentialité mais en fait, c'est retransmis. On veut qu'il y ait un effet de surprise, merci Laurence, au moment du 18 juin ; d'ailleurs la plaquette de saison va bientôt sortir.

M. Serge BÉRARD : Mais on comprend cette remarque ; elle est tout à fait sensée.

Mme Odile MIRGUET : Une remarque que j'ai faite en commission. La première, concernant les scolaires accompagnés par leurs instituteurs sur le temps scolaire donc j'avais demandé à ce qu'on applique la gratuité comme c'est le cas pour l'école gratuite, obligatoire donc ça n'a pas été repris et la deuxième, sur le tarif scolaire à 6 €, dans le cadre des séances programmées pendant le temps scolaire avec accompagnement des instituteurs, c'est-à-dire du temps scolaire pour la culture.

Mme Anne-Claire ROUANET : Alors Mme MIRGUET, je me permets de vous répondre immédiatement parce qu'on vous a répondu à cette question le jour de la commission. C'est qu'en fait, chaque enfant de la Ville de Brignais a droit à deux spectacles gratuits donc ce tarif de 6 €, il n'est appliqué que lorsque l'instituteur, l'école décide d'avoir un troisième spectacle et très souvent d'ailleurs, le spectacle est payé par la cagnotte... alors je vais laisser la parole à M. FRANÇOIS.

M. Sébastien FRANÇOIS : Je suis désolé, je prends la parole en tant qu'ancien adjoint au scolaire ; tu ne m'en voudras pas, Lionel. En fait, les crédits scolaires qu'on affecte chaque année aux écoles, qui sont donc des crédits de la Ville, on donne une gestion d'une somme d'argent aux écoles. Les écoles, ils ont des projets, ils les gèrent et donc c'est les équipes pédagogiques des écoles qui gèrent cet argent.

Avec cet argent, s'ils souhaitent un spectacle supplémentaire, ils peuvent utiliser cet argent. C'est de l'argent public. En aucun cas, il n'est demandé d'argent aux familles des élèves donc c'est les choix des écoles d'utiliser ou non l'argent que nous, Ville, on leur donne.

M. Serge BÉRARD : Merci pour ces précisions, M. FRANÇOIS.

Mme Odile MIRGUET : Juste une remarque, je suis désolée mais sur le tarif unique à 10 € pour les billets suspendus donc vous m'aviez répondu effectivement, Madame, que c'était à condition qu'il y ait l'argent, c'est-à-dire qu'il y ait eu des dons donc j'avais posé la question, est-ce qu'on ne pourrait pas instituer quand même un complément de la Ville pour les personnes fragiles justement, pour qu'ils aient accès à la culture, comme des aides aux sports...

Mme Anne-Claire ROUANET : Mais en fait, c'est déjà réalisé par la politique de la ville puisqu'il y a déjà des places à chaque spectacle, il y a un quota de places qui est offert via la politique de la ville.

M. Serge BÉRARD : Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, je vous encourage à rencontrer le CCAS, tous les services, pour découvrir tout ce que fait la Ville, déjà. On peut comprendre que vous posiez des questions mais je vous assure que nous prenons soin déjà beaucoup de nos enfants dans nos écoles et je rappelle quand même que la Ville met à disposition une programmation et que tout ça, ça coûte 350 000 € aux Brignairots qui payent les impôts. On fait déjà énormément d'efforts dans ce domaine et, personnellement, j'en suis très heureux. C'est quelque chose qui est essentiel pour moi, cette dimension culturelle, vous le savez mais bon, il y a des limites à tout aussi.

Si vous avez pu avoir des réponses à vos questions, je vous propose qu'on passe au vote sur ces tarifications. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 vote contre et donc 32 pour. Merci beaucoup.

25. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

CONVENTION DE PARTENARIAT FESTIVAL « CIRQU'À L'OUEST » 2026

Autorisation de signature

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Une dernière délibération qui concerne la convention de partenariat pour le Festival « Cirqu'À L'Ouest » en 2026. Mme DHENNIN tout à l'heure, vous a déjà expliqué que tous les deux ans à peu près, depuis 2019, on participe, enfin on organise le Festival « Cirqu'À L'Ouest ». Il y a eu des éditions qui ont été délocalisées à Vourles et puis à Chaponost et là, en 2026, ça aura lieu à Brignais du 27 au 29 novembre et il y aura quatre représentations : deux représentations tout public et deux représentations scolaires donc c'est vraiment, comme le disait Monsieur le Maire, c'est très important d'avoir des représentations scolaires et également, en parallèle aux représentations, on fait des ateliers, des médiations, des visites, enfin voilà donc cinq partenaires se joignent à Brignais. Il y a les quatre autres communes de la CCVG, Chaponost : Millery, Montagny et Vourles et puis, il y a également la COPAMO via la commune de Mornant avec le théâtre Jean Carmet.

Cette convention qui était en annexe à la délibération, elle formalise les engagements de chaque partenaire donc chaque partenaire apporte 2 000 € donc cela fait un total de 12 000 € et en fait, on a des subventions complémentaires, heureusement, parce que sinon, on ne pourrait pas le faire ; des subventions de la Région et on a des demandes de subventions en cours pour le Département ; on espère que ça aboutira. Et, qu'est-ce qu'il y a d'autre d'important dans cette délibération, à vous dire ? Il y avait les tarifs mais je vous en ai parlé tout à l'heure. En fait, on s'est arrangé avec les communes partenaires pour que tout le monde soit d'accord sur un tarif plein à 18 € et les moins de 18 ans à 10 € et puis, on dit également dans cette convention que c'est le Briscop qui met à disposition le personnel nécessaire et puis qui fait le soutien administratif, logistique, technique...

La commission n°1 a vu ce dossier le 12 mai donc il est demandé à cette assemblée d'approuver les termes de la convention ; d'autoriser Monsieur le Maire ou l' élu délégué à signer cette convention et puis, que les recettes soient dans les chapitres correspondants.

M. Serge BÉRARD : Merci, Anne-Claire. Des questions ou des remarques sur cette convention et ce projet ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Bien, merci, nous aurons un cirque et nous en sommes heureux ; c'est toujours un bon moment. On arrive au bout de ce Conseil municipal. On va voir les décisions du Maire et ensuite, on fera une rapide présentation du rapport d'activité de la CCVG s'il n'y a pas d'autres questions.

- **INFORMATIONS**

- 1. Décisions du Maire**

Mme Clémentine HOCHART : *Donc une décision pour la salle de spectacles et de l'auditorium au Briscope. Le marché a été attribué et nous sommes sur un montant de 21 000 € HT, avec l'entreprise STORIA SAS.*

Deuxième décision, nous vous présentons les décisions quand nous faisons des demandes de subventions donc là, c'est une demande de subvention que nous faisons au Département pour un projet dont nous avons déjà parlé plusieurs fois puisqu'il s'agit des travaux sur l'Hôtel de Ville. À ce stade, nous n'avons pas le montant de la subvention qui pourra nous être accordée.

Nous avons ensuite des marchés publics qui ont été passés donc là, ce sont deux avenants. Le premier concerne toujours nos travaux sur l'Hôtel de Ville. Nous avons proposé au titulaire du lot n°4C donc celui qui va intervenir sur le mur rideau, d'avoir une avance. Cette avance avait d'abord été acceptée puis finalement refusée. Enfin, nous avons un avenant pour reporter la fin de mission du cabinet APPUY CREATEURS qui accompagne la Ville, dans le cadre de la démarche de labellisation « TETE », Territoire Engagé pour la Transition Ecologique. Le report est arrêté au 1^{er} juillet 2027 (au lieu de 2026)

M. Serge BÉRARD : Merci, Mme HOCHART. S'il n'y a pas de questions, on va passer à la présentation du rapport.

- 2. Conseil municipal exceptionnel du 5 juin 2026**

M. Serge BÉRARD : Juste avant, vous précisez que nous allons nous retrouver, ce n'était pas prévu, le 5 juin, en Conseil Municipal à 8h00, pour élire les délégués pour les élections sénatoriales, enfin les suppléants, pardon. Vous savez que, alors c'est un peu compliqué le système électoral des sénatoriales mais toutes les communes de plus de 9 000 habitants, jusqu'à 30 800 je crois, toutes ces communes ont des élus qui sont tous grands électeurs ; en plus de ça, vous avez les grands électeurs qui sont les gens de la Métropole, du Conseil départemental et puis, dans les grosses communes comme Lyon, il y a des délégués qui sont élus au-delà de 30 000 habitants donc c'est un délégué pour 800 habitants. Par exemple Lyon, qui a près de 600 000 habitants, il doit y avoir à peu près 600 délégués, par exemple.

Au total, cela fait 3 500 grands électeurs et dans les communes comme les nôtres ou les plus petites, il faut élire, alors pour les plus petites, c'est ça, il faut élire, je vais dire une bêtise mais jusqu'à 1 500 habitants, je crois, tous les élus ne sont pas grands électeurs. Il n'y en a que certains qui le sont, donc ils doivent choisir entre eux et pour nous, les 33 élus sont grands électeurs parce que vous savez qu'il est impératif que vous alliez voter, sinon... une absence injustifiée est égale à une amende de 100 € je crois donc il faut vraiment aller voter ce jour-là.

C'est le dimanche 27 septembre donc si jamais vous ne pouvez pas y aller, il faut vraiment trouver une excuse et donc on a besoin de suppléants et donc on va élire 9 suppléants qui seront proposés lors du Conseil municipal exceptionnel du 5 juin. En fait, toutes les villes de France vont devoir faire un Conseil municipal ce jour-là, si j'ai bien compris donc la commune de Brignais n'y échappe pas. Voilà, pour information. Je ne sais pas s'il y a des questions là-dessus ? Ce sera rapide. On essaiera de faire vite. C'est à 8h00 pour qu'à 8h30, tout le monde soit libéré. On ne va pas rajouter de délibération.

M. Didier DUBOIS : Quel est le rôle des suppléants, exactement ?

M. Serge BÉRARD : C'est en cas d'absence d'un élu ; c'est une sorte de pouvoir. Le suppléant va voter à la place.

M. Claude MARCOLET : Mais ça peut être un élu, ça peut être quelqu'un d'extérieur ?

M. Serge BÉRARD : Non, non, un non-élu. On va proposer des Brignairots.

Mme Clémentine HOCHART : *Les suppléants sont forcément des non-élus puisque les élus sont automatiquement délégués.*

M. Serge BÉRARD : Donc c'est des non-élus, en tout cas de Brignais. Ils peuvent être élus ailleurs, à la limite peut-être.

Mme Marie DELAHAYE : Ils sont nommés comment ?

M. Serge BÉRARD : On va proposer des listes donc on en parlera d'ailleurs avec Christiane CONSTANT et Odile MIRGUET. On va se mettre d'accord sur quelque chose, peut-être, pour faire en sorte qu'il y ait une liste qui soit représentative du Conseil municipal, si possible ; on en reparle. En tout cas, vous êtes conviés le 5 juin à 8h00, ici. Alors là, si vous ne pouvez pas venir, il n'y a pas de pénalité de 100 € ; c'est après.

Mme Clémentine HOCHART : *Si jamais vous ne pouvez pas venir au Conseil municipal du 5 juin, nous allons avoir besoin de vos pouvoirs et nous serons moins tolérants qu'habituellement. Nous allons avoir besoin de vos pouvoirs écrits et qu'ils soient impérativement déposés en Mairie avant le vendredi donc le jeudi au plus tard puisqu'ensuite, nous avons tous les documents que nous devons remettre en Préfecture, le samedi matin donc je compte sur les absents pour nous donner les pouvoirs.*

M. Serge BÉRARD : Voilà parce qu'effectivement, c'est l'occasion de se rappeler qu'on se retrouve ici la semaine prochaine pour la Commission générale ; ce sera la première. Je n'ai plus l'ordre du jour d'ailleurs en tête mais il vous sera...

Mme Clémentine HOCHART : *On parle d'urbanisme.*

M. Serge BÉRARD : On parle du PLU.

Mme Clémentine HOCHART : *Et un point sur les projets techniques*

M. Serge BÉRARD : Qui avaient été engagés et qui avancent dans ce mandat. Très bien. On a fait le tour. M. FRANÇOIS.

3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG)

Rapport d'activité 2025

Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Bonsoir à tous. Je vais vous présenter le rapport d'activité de la CCVG. Comme vous le savez, je n'étais pas élu CCVG le mandat précédent donc s'il y a des lacunes, je ferai appel à Monsieur le Maire. Je vais essayer de faire très rapide, vu l'heure.

Donc la première page, vous avez les compétences de la CCVG qui regroupe les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Vous avez aussi le nombre des entreprises de la CCVG : 4 400 entreprises, le nombre d'hectares agricoles, 1 275, le nombre de logements un peu plus de 11 000 et pour plus de 200 kilomètres de voirie communautaire donc je vous fais grâce ; normalement vous l'avez eu dans la liasse.

La carte d'identité de la CCVG donc 50 kilomètres carrés qui compte un peu plus de 32 000 habitants au 1^{er} janvier 2025, répartis sur les cinq communes de Chaponost, Brignais, Vourles, Millery et Montagny.

Concernant les finances 40 sur les 42,6 millions d'euros de dépenses globales, la CCVG a investi 15,2 millions d'euros en 2025. Ces investissements se concentrent principalement sur les mobilités et voirie pour un peu plus de 8 millions d'euros, ainsi que les bâtiments et le patrimoine pour un petit peu moins de 5 millions d'euros. Évidemment, vous m'arrêtez s'il y a des questions.

Oui, pardon, j'ai celle-là, c'est ce que je vous disais, un peu plus de 42,6 millions d'euros de dépenses et vous voyez, toutes sections confondues.

Côté Ressources Humaines, la collectivité emploie 38 agents au 31 décembre 2025, avec une quasi-parité pour 18 femmes et 20 hommes et les équipes ont bénéficié de 92 jours de formation. Vous voyez aussi qu'on fait part des mouvements qu'il y a pu y avoir sur la collectivité.

Concernant la Mutualisation, il y a une présentation des services qui sont mis en commun pour les communes membres, à savoir l'informatique, la commande publique, le droit des sols et l'entretien des voiries. Il y a eu 354 interventions concernant, par exemple, l'entretien des voiries donc vous n'êtes pas sans savoir que, oui, tout le service informatique est mutualisé mais pas pour toutes les communes ; c'est-à-dire qu'aujourd'hui, ça concerne Chaponost, Brignais et Millery donc les deux autres communes, pour l'instant, n'ont pas émis le besoin.

M. Serge BÉRARD : C'est l'occasion de bien comprendre la différence entre mutualisation et compétences exercées, puisque la Communauté de commune s'est construite sur les compétences et après, par opportunité, on l'évoquait tout à l'heure pour les marchés publics, on l'évoque pour l'informatique, on peut être amené à se dire plutôt que sur tel sujet, il y a intérêt à se mettre ensemble parce qu'on va être plus efficaces. On trouve des tailles critiques ou pas, d'ailleurs mais en tout cas, c'est la différence et la mutualisation n'est pas gérée dans le cadre de commissions comme le sont les compétences donc ce n'est pas la même structuration ; c'est une démarche volontariste de la part des communes de se regrouper pour trouver une efficience sur tel ou tel savoir-faire ou tel métier.

M. Sébastien FRANÇOIS : Ensuite, nous avons un point sur les finances et comptabilité. Le service a traité un peu plus de 2 000 factures fournisseurs et a géré le passage, justement, ce que nous avons vu tout à l'heure au niveau de la commune, au CFU, le Compte Financier Unique. Vous avez les chiffres clés, comme je vous disais, plus de 2 000 factures, un peu plus de 2 500 mandats de paiement et 671 titres de recettes émis et donc le gros fait marquant, c'est le passage au CFU.

Côté Ressources Humaines et Direction, l'année 2025 a eu comme fait marquant l'accompagnement de la mise en place d'un nouveau contrat collectif pour la prévoyance et la santé. Vous avez aussi les chiffres clés, un peu plus de 2 millions de budget, enfin 2,5 millions même de budget, plus de 2,5 millions à peu près aussi réalisés, 9 stagiaires accueillis sur l'année.

Côté Information et Communication, on notera la valorisation des projets et l'édition du bilan de mandat donc avec les petites vidéos dans la valorisation des projets, les inaugurations. Vous avez dû recevoir et vous recevez régulièrement aussi des petites informations, des newsletters et tout ça sur la CCVG qui vous présente le travail de la CCVG. Vous avez aussi quelques chiffres clés, plus de 2 000 abonnés Facebook, un petit peu moins de 2 000 abonnés LinkedIn, les 128 actualités publiées et donc 90 reportages photos.

Côté Commande publique et les affaires juridiques, 90 contrats ont été notifiés pour un chiffre d'affaires d'un peu plus de 17 millions d'euros avec une très forte implication sur le projet Gare donc ce que je vous disais, 44 dossiers de consultation publiés, 442 offres électroniques analysées.

Dans les faits marquants, ce que je vous disais, la mise en place de la formation inter collectivité par le CEREMA, la mise en œuvre et le suivi de l'approche du coût global et le groupement de commande des fournitures scolaires.

Concernant la slide suivante, Réseaux et systèmes informatiques, la gestion des 1 455 équipements, la résolution de plus de 2 182 tickets internes ; c'est ce que je vous disais, lorsqu'on a typiquement là, tous les nouveaux élus que vous êtes, vous avez fait appel au service informatique pour pouvoir calibrer toutes nos installations donc c'est à chaque fois un ticket et donc ce qu'on appelle un ticket interne donc vous avez un agent qui vient vous aider à résoudre votre problème ; c'est donc ça les tickets traités donc un peu plus de 2 000 sur l'année 2025 et les actions clés incluent aussi une réponse à un incident de cyber critique et de test de Phishing, c'est-à-dire que la CCVG a été attaquée par des hackers et elle a tenu le coup donc bravo et on a presque 90% de taux de satisfaction des utilisateurs.

Côté Développement économique, dans les domaines d'intervention, 128 porteurs de projets et hébergement de 19 entreprises dans la Pépinière donc c'est vraiment un fait marquant de la CCVG et un des principaux angles d'attaque, on va dire.

M. Serge BÉRARD : On rappelle que l'essentiel de nos ressources financières sur nos territoires proviennent des entreprises donc on prend soin, vraiment. C'est un des enjeux majeurs et Damien COMBET, le nouveau Président, s'est exprimé à ce sujet en disant que ce sera un axe fort du mandat ; tout ce qui tourne autour du développement économique, toujours pour préserver à la fois l'emploi, la dynamique économique et puis aussi nos recettes puisqu'elles sont liées à cette dynamique.

M. Sébastien FRANÇOIS : Et on notera l'avancement sur les études majeures comme le tiers lieu économique près de la Gare donc le futur siège de la CCVG qui est toujours en phase d'études et qui, si tout va bien, on espère déménager en 2029. Vous avez aussi en chiffres clés, plus de 100 animations économiques, 214 porteurs de projets, ce que je vous disais, 92 contacts et suivis d'entreprises.

M. Serge BÉRARD : On en profite pour rappeler qu'Anne-Claire est déléguée à la CCVG en charge de la Pépinière en particulier donc la dimension économique et que je suis en charge de l'économie à la CCVG.

M. Sébastien FRANÇOIS : Côté Aménagement du territoire donc un travail sur le programme local de l'habitat, le PLH3 et la refonte du système d'information géographique utilisé par 75 personnes donc le PLH, c'est ce qui va définir en fait toutes nos règles derrière ensuite ; tu m'arrêtes si je me trompe, Valérie donc d'urbanisme sur les communes, en fait. Vous savez qu'on dépend d'un schéma qui après, est décliné et ainsi de suite jusqu'au niveau communal.

Côté Mobilité, la poursuite du déploiement des infrastructures cyclables ; 61 kilomètres sont prévus en 2026, au printemps, juste pour le printemps 2026 ; a mise en service de l'extension de la ligne TCL 17 et l'ouverture de la ligne de covoiturage numéro 4. 2025, j'ai dit 2026 ? Pardon. Oui, c'était les faits marquants de 2025.

Côté Droit des sols et foncier, le traitement de 70 actes, l'ouverture de 31 dossiers fonciers et le lancement de la démarche pour le plan intercommunal de sauvegarde donc la particularité, c'est qu'avant, la CCVG n'avait pas, et arrêtez-moi si je me trompe, n'avait pas de plan intercommunal de sauvegarde (PICS), ce qui sera le cas prochainement.

Côté Agriculture, donc à noter en 2025, l'inauguration du bâtiment agricole collectif à Millery, avec l'installation de quatre professionnels, vignerons et paysans boulangers et l'acquisition de 5 hectares fonciers et chaque fois qu'elle peut, la CCVG achète du foncier agricole pour aider à l'installation de nos agriculteurs et ce n'est pas simple, exactement.

Côté Environnement, l'adoption du plan de gestion de l'espace naturel sensible de la vallée en Barret et la constitution d'une base de données de la biodiversité locale. Côté chiffres clés, vous avez 75 mares recensées, 61 espèces de flore patrimoniales et plus de 60 habitats différents recensés dont un tiers d'intérêt patrimonial.

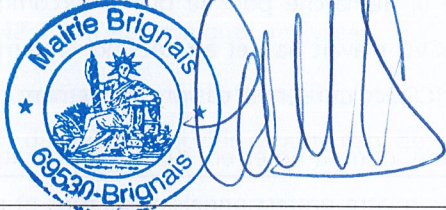
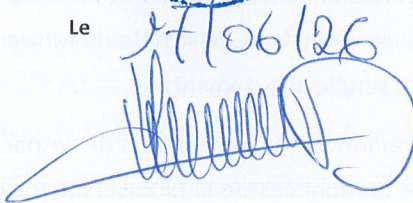
En Développement social, donc la gestion du parc de 1 953 logements sociaux et le pilotage des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire Brignais-Montagny, dont j'ai la charge en tant que Vice-président de la CCVG et d'ailleurs, à ce propos, on aura sans doute une Commission générale à la CCVG, justement, sur les gens du voyage.

Ensuite, en Voirie et bâtiments, vous avez les détails des travaux d'investissement réalisés, qui inclus un peu plus de 8 millions ; enfin 8 640 000 millions d'euros pour la voirie répartie sur plusieurs communes et 4,76 millions pour les bâtiments. Dans les chiffres intéressants, 483 demandes liées à la gestion de domaine, 354 interventions d'entretien. Par exemple, dans les études aussi, nous avons à Brignais, l'étude pour le travail sur l'avenue Ferdinand Gaillard donc celle qui mène au collège, par exemple. Je crois que je suis arrivé au bout. Je ne pouvais pas faire beaucoup plus vite.

M. Serge BÉRARD : Merci, Sébastien. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des remarques par rapport à tout cela ? Je rappelle que la gouvernance de la CCVG a changé. Sébastien FRANÇOIS est désormais VP en charge de la dimension sociale, puisqu'on a rajouté deux Vice-présidents sur ce mandat Par rapport au précédent, une Vice-présidence agriculture et une Vice-présidence sociale. Il y a les gens du voyage mais il y a aussi des enjeux autour de la santé, c'est ce qu'on va travailler, je pense mais on aura l'occasion d'y revenir.

On remercie Inès qui nous a filmé, qui a dû batailler, je pense, dans ce nouveau lieu pour arriver à... ; alors je ne sais pas ce que ça va donner au niveau de la diffusion mais en tout cas, merci pour vos efforts parce que c'est important que ce Conseil municipal continue à être accessible à tous les Brignairots. Merci à vous tous et je vous souhaite une bonne soirée et on se verra à la Commission générale. Merci à tous ; merci pour vos efforts. Au revoir.

La séance est levée à 23 h 43

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 mai 2026	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 17/06/2026 
Laurence BEUGRAS (Secrétaire du Conseil municipal du 20 mai 2026)	Le 17/06/2026 
Mise en ligne le : 22/06/2026	